

Document n° 2 - Les pays du Sahel en face d'une crise existentielle ¹

Comité VAD² Sahel

Novembre 2020

Contenu

La situation politique actuelle	2
Les gouvernements militaires au Sahel	3
La situation globale des États et des sociétés.....	4
Encadré : Commentaires du Burkina Faso.....	5
Le "grand arc de la crise" ou : causes mondiales contre causes locales	10
Description des conflits locaux.....	12
Groupes d'acteurs locaux.....	13
La nécessité d'une Deuxième Décentralisation	19
Le rôle des acteurs étatiques armés.....	23
Conséquences pour la coopération militaire internationale	26
La contribution civile de la coopération internationale.....	28
La superstructure multilatérale - l'alliance du Sahel et autres plates-formes	28
La recherche des « Game Changers ».....	29
Précisions sur la "grande solution" ("Whatever it takes").....	31
La dimension régionale d'une stratégie de solution : par où commencer ?	32
La division du travail entre la France et l'Allemagne	34
Ceterum censeo : Mondialisation et politique commerciale.....	36
Les élections au Burkina Faso.....	37
Sources.....	38

1

Ce document a été rédigé par des membres du Comité VAD Sahel. Le comité est composé de 19 membres. Tous les membres du comité ne sont pas responsables du contenu, mais il s'agit d'une base de travail et de discussion essentielle pour le comité et pour l'Association dans son ensemble.

² Vereinigung für Afrikawissenschaften in Deutschland (VAD), Association pour les études africaines en Allemagne.

La situation politique actuelle

En avril 2020, un groupe d'universitaires de l'Association pour les études africaines en Allemagne (VAD) a exprimé sa profonde inquiétude face à la situation sociale catastrophique dans les pays du Sahel et, dans ce contexte, a demandé à la République fédérale d'Allemagne de s'engager spécialement à aider au moins le Burkina Faso à se stabiliser. Le conseil d'administration de la VAD a confirmé cette analyse dans sa déclaration du 3 juin. Le coup d'État militaire au Mali voisin à la mi-août 2020 a confirmé de manière flagrante les critiques fondamentales à l'encontre des gouvernements et du déploiement militaire occidental dans les pays du Sahel.

Dans ce contexte, le deuxième document présenté ici poursuit un triple objectif :

1. Actualisation de la situation politique depuis avril 2020
2. Résumé des réactions au premier document de réflexion, en particulier les commentaires, critiques et suggestions reçus du Burkina Faso et du Mali
3. Clarifications et ajouts résultant des deux premiers points

Dans le sillage de ces événements, le présent document ouvre le regard sur le Sahel au sens large afin de contribuer à une évaluation plus fondée de la situation politique et sociale au Burkina Faso et au Mali, et dans une moindre mesure dans les autres pays du Sahel. Les arguments avancés dans le premier document d'analyse de la VAD (ci-après : document n° 1) pour mettre l'accent sur le Burkina Faso restent pertinents, mais nécessitent un approfondissement analytique. Le rôle du Burkina Faso en tant que "*pays-verrou*" (Issiaka Mandé, voir encadré ci-dessous) contre une avancée des groupes terroristes islamistes dans les pays côtiers reste important.

Les réactions immédiates de Paris, de Bruxelles et aussi du ministère allemand des affaires étrangères³ au coup d'Etat au Mali ont montré qu'il n'y a pas là d'analyse réaliste qui pourrait servir de grille de lecture de la nouvelle situation. Les dirigeants occidentaux n'étaient ni préparés stratégiquement ni prêts à repenser les bases fondamentales de leurs interventions, bien que la totalité des analyses et des recherches disponibles (y compris le résumé dans le document n° 1) aurait fourni des éléments pour cela. Exiger schématiquement un "retour à l'ordre constitutionnel" au Mali était évidemment insuffisant. Premièrement, depuis 2018 au plus tard, il n'y a plus d'ordre constitutionnel au Mali ; la demande de "retour" dévalorise donc la critique de la société malienne elle-même. Deuxièmement, les demandes de rétablissement à court terme ou "rapide" des ordres politiques supposés montrent que la viabilité de ces structures et leur appréciation par la population sont encore surestimées, même rétrospectivement. Le passage rapide à une position plus souple au début du mois d'octobre 2020 reste à la surface du problème fondamental de la construction de structures démocratiques légitimes qui - au-delà des formalités - seraient ancrées dans les sociétés du Sahel. La satisfaction démonstrative avec les règles minimales de l'ordre public nous paraît une légitimation très problématique de la coopération en matière de politique étrangère (voir également les commentaires sur la CPIA et l'indice des États fragiles ci-dessous). A la fin, nous examinerons les élections prévues au Burkina Faso comme un autre exemple concret.

³ "Retour à l'ordre constitutionnel". Voir également la déclaration du ministère fédéral des affaires étrangères sur l'évolution de la situation au Mali du 8.10.2020 https://www.auswaertiges-amt.de/de/newsroom/-/2403726?pk_campaign=newsletter_Pressemitteilung_2020_10_08&pk_kwd=link_Auswaertiges+Amt+à+la+réc+ente+évolution+au+Mali

La réponse de la CEDEAO n'a pas été moins inadéquate au début. En général, on peut dire qu'il existe une politique chevronnée d'intervention régionale de l'UA et de la CEDEAO en réponse aux coups d'État militaires en Afrique. Cela a contribué à remplacer la pratique des coups d'État militaires, qui était courante jusque dans les années 1990 comme la forme la plus fréquente de changement de gouvernement (surtout en Afrique de l'Ouest), par des élections démocratiques (Souaré 2014 ; Dersso 2017). Pour la majorité des interventions de 2000 à 2014, il a été possible de s'assurer que ni le président déchu ni le responsable du coup d'État ne soient (ré)élus lors des élections suivantes (Nathan 2017, 15). Toutefois, il n'existe pas de prévisions fiables à ce sujet. Les résultats des recherches sur les conflits ont montré qu'il est impossible de prévoir les conséquences politiques des coups d'État et des interventions militaires au sens large.⁴

La suite des relations avec le gouvernement de transition du Mali, dominé par les militaires, doit donc s'inspirer en premier lieu de la position des organisations régionales africaines. Toutefois, cette orientation a une limite politique claire, dans la mesure où la CEDEAO et l'UA elles-mêmes traitent les gouvernements déjà établis de leurs États-membres sans discrimination, qu'ils soient démocratiquement constitués ou qu'ils forment un régime répressif comme au Tchad, avec lequel la coopération civilo-militaire est très problématique.

→ Le coup d'Etat au Mali a irréfutablement confirmé la thèse d'une crise étatique profonde. Sur cette base, des conséquences appropriées doivent également être tirées pour la coopération avec les autres pays du Sahel.

Les gouvernements militaires au Sahel

En principe, les réactions politiques aux bouleversements survenus au Mali depuis la mi-août ont montré clairement que l'évaluation internationale des coups d'État militaires et des gouvernements militaires au sens large était schématique, comme l'ont immédiatement montré les réactions critiques provenant de sources maliennes toutes tendances confondues. Un coup d'État militaire comme moyen de changer de gouvernement n'est jamais une "bonne chose". Il met en évidence un problème systémique de transfert ordonné du pouvoir. Tout dépend du type de régime qui émerge, comme le montrent deux exemples.

Le coup d'État de 1983 par les officiers autour de Thomas Sankara en Haute-Volta était justifié par l'incapacité des dirigeants politico-militaires de l'époque à remédier à la pauvreté du pays de quelque manière que ce soit au lieu de se concentrer uniquement sur leur propre bien-être - une similitude avec la situation actuelle au Mali et au Burkina Faso. Le coup d'État aurait pu déboucher sur une révolution sociale pour le bien des peuples de Haute-Volta si les conflits d'intérêts internes, l'intervention extérieure de la France et certaines erreurs politiques n'avaient pas mis fin au projet de développement autocentré. L'estime politique continue, voire la vénération, à l'encontre de Thomas Sankara dans la société burkinabé au sens large (et dans la jeunesse africaine) est en soi un indicateur de l'insatisfaction envers la classe politique actuelle.

⁴ Voir en général : David Kuehn (GIGA), *The Power of Generals*, dans *World Views* n° 9, 2019, en référence à Aurel Croissant, David Kuehn et Tanja Eschenauer, (Aurel Croissant 2018) Cependant, la source est incomplète en ce qui concerne l'historique des interventions militaires au Burkina Faso, au Mali et dans les autres pays du Sahel.

Les deux coups d'État militaires autour du lieutenant de l'armée de l'air Jerry Rawlings au Ghana étaient également anticonstitutionnels, mais ils ont permis au pays de sortir de la logique d'une caste politique complètement corrompue et de s'engager sur une voie de développement différente. Du point de vue des sciences politiques, il ne s'agit donc pas, dans des États devenus dysfonctionnels, de *condamner par principe un coup d'État militaire* ou même un soulèvement civil, mais de le *juger de manière adéquate*. La question fondamentale est et reste de savoir si des structures étatiques et une nouvelle conception de l'État sont créées, qui peuvent inclure toutes les couches de la société et devenir des instruments légitimes de gouvernance. En conséquence, le rôle des partenaires occidentaux, y compris l'Allemagne, serait d'exiger ou du moins de demander au Mali une *rupture qualitative* avec les caractéristiques essentielles du régime précédent, au lieu d'annoncer une continuation de la coopération dite chevronnée ou de rester en tout cas dans la même logique. De même, dans la coopération en matière de politique de sécurité, il faut exiger une rupture fondamentale avec une tradition militaire, où l'armée fonctionne essentiellement comme une institution d'enrichissement sans éthique professionnelle établie et ne sert pas à protéger le pays et la constitution. Le concept d'une "réforme du secteur de la sécurité" ne décrit pas adéquatement cette nécessité, bien que l'absence totale d'une telle réforme ait été l'une des raisons de l'échec des efforts antérieurs de renforcer les capacités de l'armée malienne.

Ainsi, malgré ce défaut fondamental en Afrique de l'Ouest, l'armée a, à certains moments, joué un rôle de galvanisation et d'unification de la nation. C'était le cas au Mali au moment du changement de régime que la société civile du pays exigeait elle aussi. Certains observateurs locaux, dont Serge Ouédraogo (Ouédraogo 2019), voient également au Burkina Faso la perspective d'un regroupement de la nation autour des forces régaliennes contre une menace extérieure, tandis que d'autres sources mettent en évidence la répression systématique et le dysfonctionnement des forces dites de sécurité (voir aussi l'encadré ci-dessous).

A l'échelle des pays du G5, l'échec international le plus important en matière militaire est que le régime dictatorial du Tchad est traité comme un ancre de stabilité dans la région et qu'il est prévu d'étendre de façon inconditionnelle la coopération militaire avec lui. Or, dans ce pays il ne s'agit pas seulement de réformer le secteur de la sécurité, mais de démanteler un régime militaire répressif. Le Tchad n'est pas menacé par l'effondrement de l'État. La stabilité superficielle au Tchad masque un système kleptocratique dictatorial financé par le pétrole.

→ *La coopération militaire au sein du G5 ne repose sur aucune analyse critique des appareils militaires nationaux et ne fait aucune différence entre et au sein des pays du Sahel.*

La situation globale des États et des sociétés

En y regardant de plus près, les différences et les erreurs d'appréciation de la situation actuelle découlent des différences persistantes dans l'analyse de la situation socio-économique globale du Sahel et des systèmes politiques qui y sont en place. Alors que les événements au Mali parlent essentiellement d'eux-mêmes, il faut souligner que la menace de l'effondrement de l'État, la délégitimation de la classe politique et la désintégration du territoire dans son ensemble ont été confirmées dans leurs propres termes par presque tous les interlocuteurs académiques et autres

sources de l'AG-VAD au Burkina Faso. Ce qu'Ousmane Sy, ancien ministre⁵ et éminent représentant de la société civile malienne, résumait en septembre 2020 comme l'"**émiettement**" de l'État et du territoire malien est décrit comme suit par les observateurs burkinabè :

Encadré : Commentaires du Burkina Faso

ODDH, Observatoire pour la démocratie et les droits de l'Homme, Burkina Faso

Burkina Faso, risque d'un nouveau Rwanda⁶

• **Il y a urgence. Face à une crise multidimensionnelle, à la fois sécuritaire, sociale et politique, qui menace la stabilité et la cohésion de toute la nation**, la réponse essentiellement militaire préconisée par l'État burkinabè et ses partenaires, se révèle inefficace et la menace s'étend. Si certains hauts responsables de l'État envisagent un changement de politique, d'autres par contre, s'en tiennent à la stratégie de surenchère militaire. Cette intransigeance est probablement motivée aussi par le contexte des échéances électorales prévues à la fin d'année. « *Cette tentation est sans doute compréhensible à moins d'un an d'échéances électorales cruciales, mais elle pourrait mettre en péril l'avenir du pays. Face à l'intensité inédite des violences commises par les groupes jihadistes et certains groupes d'autodéfense depuis le début de l'année 2019 à ce jour, un changement de cap s'impose* », selon International Crisis Group dans son dernier rapport du 24 février 2020.

Sadou Sidibé (ancien Secrétaire Général du Ministère de l'Administration Territoriale), Burkina Faso)

- ... le déni du gouvernement qui refuse d'aborder les questions liées aux violations massives des droits humains par les Forces de défense et de sécurité (FDS) en opération sur les zones sous menaces extrémistes. Cette méthode ne fait qu'encourager les tueries et ne contribue pas à faciliter un retour à une situation normale. Les FDS, utilisent les recrues dites « Volontaires de défense de la patrie » (VDP) nouvellement légitimées par une loi de Janvier qui autorise l'armée à les recruter. Le hic est que la plupart des groupes d'autodéfense appelées « koglwéogos » ont simplement changé de nom en enfilant les tenues de VDP pour bénéficier d'un revenu et continuer à agir dans la plus grande impunité. Des observateurs issus d'associations locales pensent que la mise en place de ces VDP suit des consignes(secrètes) tendant à exclure certaines communautés ou groupes sociaux professionnels dans le recrutement : les Peuls et les éleveurs.
- La nouvelle pratique qui est observée depuis l'arrivée du coronavirus au Faso : Dans une majorité des zones soumises aux attaques terroristes, il y a un nouveau phénomène qui consiste pour les milices koglwéogos et les VDP à retirer le cheptel des éleveurs accusés souvent à tort d'être ou de pactiser avec les terroristes. Cette nouvelle pratique de pillage est souvent favorisée par les FDS présentes dans les zones concernées et certains élus locaux. Ces retraits de bétails et de petits ruminants ont été signalés à Djibo, Kelbo, Gorgadji, Pobé Mengao, Pissila)

Prof. Issiaka Mandé, Canada

1. De la question de la population : L'identité nationale est en construction et cela tient à l'histoire du pays (démembré puis reconstruit). L'appartenance régionale voire identitaire est très forte d'autant que les populations sont à cheval sur deux voire plusieurs pays. Le modèle d'État-nation promu depuis l'indépendance semble avoir atteint ses limites et la décentralisation n'a pas pris en compte les marqueurs identitaires et est conçue selon une approche administrative, d'où son échec.

⁵ Et ancien responsable de la Commission malienne pour la décentralisation et la réforme institutionnelle.

⁶ Pour les auteurs de cet article, la comparaison politiquement très poussée avec le Rwanda ne semble pas vérifiable. Toutefois, ils notent avec inquiétude que cette évaluation des risques se retrouve également chez d'autres organisations sérieuses et dans la société civile du Burkina Faso.

- Promotion d'un autre modèle politique hardi, d'un nouveau contrat social faisant du Burkina un état multinational ?
 - Prise en compte de la diaspora également
2. De la question du territoire : Au niveau géopolitique, l'emplacement du Burkina Faso est plus que stratégique : on pourrait parler de « pays-verrou » en Afrique de l'ouest. Ce qui donne des responsabilités et demande une implication forte de toute la communauté internationale dans sa défense
 3. De la question de la gouvernance : une réflexion est à mener sur la gestion de l'État, l'accaparement des ressources par l'élite depuis la 3^e République. La dérive est telle que chacun est tentée de s'accaparer des prébendes.

Antoine Sawadogo, ACE-RECIT (Association construisons ensemble - Recherche sur les citoyennetés en transformation), Laboratoire Citoyennetés (LC), Burkina Faso

Vu de l'intérieur, ma vision se résume à l'État burkinabè, **un corps désintégré** suite à une série de fractures (anciennes et récentes) qui menacent effectivement la survie de l'État Burkinabè. ... Je relève toutefois que le coup de grâce des fractures menaçant l'État fait suite à deux nouveaux phénomènes : (1) l'entrée en scène massive et généralisée de la circulation et de la facilité d'accessibilité aux armes de guerre concurrençant celles détenues par les armées et les corps paramilitaires. Donc il s'agit d'une militarisation de l'ensemble des forces parallèles, sauvages et nocives dont font face les forces de l'État. Il ne s'agit pas de guerre asymétrique comme on le dit, il s'agit d'une déstabilisation systématique et raisonnée de l'État dans ses fondements, (2) la pandémie supposée et/ou falsifiée dite de Covid-19 vient éclipser la lutte contre l'insécurité généralisée au Burkina Faso. Exactement comme on dirait « faire front contre la peste et le choléra en même temps ».

Antoine Sawadogo - Désintégration de l'État burkinabè : Condition de refondation/Réarticuler le local au national

Des initiatives existent tant dans les politiques gouvernementales qu'au niveau des acteurs non institutionnels et des partenaires techniques et financiers. Malheureusement, le cloisonnement de ces initiatives et des sphères de compétences ne permet ni un dialogue inclusif des différents acteurs, ni une mutualisation des pratiques, des expériences et des moyens, ni une articulation du local au national.

Les enjeux et défis majeurs en matière de gouvernance au Burkina Faso portent entre autres sur:

- la restauration de l'autorité de l'État et le rétablissement de la confiance entre Gouvernant et gouvernés en créant les conditions d'une alternance démocratique ;
- la lutte contre la corruption et l'impunité pour garantir l'équité dans l'exercice des droits et devoirs ;
- la reconnaissance et la (re)valorisation des valeurs propres à la société burkinabè ;
- l'urgence de repenser l'ingénierie institutionnelle (réformes politiques et institutionnelles) en partant du local et des aspirations légitimes des Burkinabè, toutes composantes sociales confondues ;
- l'amélioration de la gouvernance économique par la création d'un environnement institutionnel favorable aux initiatives citoyennes et des collectivités en vue de créer des richesses pour les communautés dans leurs milieux de vie ;
- l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base par le renforcement de la déconcentration et du transfert des compétences et des ressources pour faire des collectivités territoriales décentralisées des moteurs de développement économique et social ;
- la promotion et le renforcement des espaces de débats démocratiques et inclusifs des différentes composantes sociopolitiques au niveau local et national.

Ces enjeux et défis indiquent que la ré-légitimation de l'action publique est une œuvre collective. Il ne s'agit pas de charger les gouvernants tout en déchargeant les citoyens de leurs devoirs et responsabilités. Chacun, à son niveau, doit assumer pleinement ses responsabilités et s'investir dans la construction d'un État respectueux de ses aspirations.

Une critique aussi acerbe de l'État, de la classe politique et des concepts de développement que celle résumée dans l'encadré pour le Burkina Faso n'est pas encore partagée dans les capitales occidentales. Les premières réactions internationales aux événements d'août 2020 au Mali confirment qu'il en est de même pour le pays voisin. C'est l'occasion pour nous d'affiner le consensus académique sur la situation globale abordée dans notre premier document d'analyse et aussi d'identifier clairement les contextes sur lesquels il n'y a pas encore de consensus, même parmi les *think tanks* et les experts académiques.

Cela concerne tout d'abord le diagnostic du caractère de l'État lui-même. Il n'y a pas de certitude conceptuelle et les indices connus ne permettent pas de classer sur le plan politique les pays de manière fiable en fonction de leur vulnérabilité aux crises.

L'évaluation des politiques et institutions nationales (*Country Policy and Institutional Assessment*, CPIA) bien établie de la Banque mondiale constitue la base d'attribution de ses crédits aux pays les plus pauvres et sert également de guide pour les bailleurs bilatéraux. Dans le classement CPIA de la Banque mondiale pour 2019 (datant d'août 2020), le Burkina Faso se classe neuvième parmi les 39 pays africains de l'IDA, bien au-dessus de la moyenne mondiale de l'IDA, suivi du commentaire :

"Ces pays de haut rang sur l'échelle CPIA ont également les économies avec la plus forte croissance dans la région. " ⁷

Au Burkina Faso, donc, tout est presque parfait. Une telle classification ne laisse aucune place au diagnostic critique dont il est question ici. Il en va de même pour le concept de **fragilité**. Généralement, des États comme le Mali, le Burkina Faso ou le Niger sont classés comme *fragiles* (également dans le classement du CPIA) ou comme "*fragiles et touchés par des conflits*", et une telle déclaration est considérée comme significative. Dans l'*Indice des États fragiles 2019 du Fund for Peace* américain, les pays du G5 sont classés aux niveaux de fragilité suivants, à des niveaux inférieurs à de nombreux pays d'autres régions du monde :

- "Avertissement élevé" (high warning) : Burkina Faso
- "Alerte": Mauritanie, Mali, Niger
- "Alerte élevée (high alert) : Tchad
- "Alerte très élevée" : aucun pays du Sahel

Le Burkina Faso ne se situe donc qu'au quatrième niveau des pays les plus fragiles - une situation qui n'est pas particulièrement menaçante en théorie. En examinant de plus près les définitions, cette échelle ordinale semble complètement inappropriée en termes absolus et relatifs (= dans le rapport des cinq pays entre eux). La situation au Burkina Faso ne serait alors pas alarmante, mais celle des autres pays du G5 le serait, dont la Mauritanie, qui après des difficultés initiales a bien géré la crise de sécurité ? La formalisation quantitative dans un indice des États fragiles suggère une objectivité douteuse. L'orientation vers des indices formalisés de ce type favorise un business-as-usual plutôt qu'un système d'alerte fiable. Les raisons conceptuelles de cette situation dépassent le cadre du présent document. Seules des classifications telles que l'indice de développement humain (IDH) ou l'indice de suivi de la pauvreté mondiale, qui traitent directement de la situation sociale de la population et dans lesquelles les pays du Sahel central obtiennent des résultats très critiques, semblent réalistes.

⁷ Le fait qu'un pays soit gouverné plus ou moins démocratiquement ne fait aucune différence significative dans cette classification.

La **vulnérabilité** est une autre caractéristique attribuée aux pays du Sahel, et appliquée au niveau international, elle est principalement déterminée par un certain nombre de critères économiques. Mais le Burkina Faso, le Mali ou le Niger ne sont pas simplement "vulnérables" sur le plan économique, tout comme ils ne sont pas simplement fragiles. Ils ont dépassé ce stade et, par conséquent, ne peuvent être stabilisés par les moyens conventionnels de la coopération internationale - même par des moyens qui font explicitement référence à la fragilité ou à la vulnérabilité. De telles observations routinières ne modifient pas fondamentalement le mode d'action de la coopération internationale (hormis une aide d'urgence et transitoire accrue), et c'est là que réside le problème essentiel.

Afin de distinguer notre jugement d'un constat routinier de fragilité et de vulnérabilité, nous parlons d'une menace d'effondrement de l'État, qui se propage généralement (pas toujours) des limites du territoire vers l'intérieur et qui sape les systèmes étatiques centraux, d'abord en supprimant leur omniprésence territoriale.

→ *Les pays du Sahel comme le Burkina Faso ou le Mali ne sont pas simplement fragiles ou vulnérables. Ils sont en voie de désintégration territoriale et fonctionnelle. Il est important de faire ce constat clairement afin d'éviter que la coopération internationale ne continue son business-usual.*

Cependant, la thèse de l'effondrement imminent de l'État ne doit pas être mal comprise. D'un point de vue phénoménologique, l'effondrement de l'État avancé ne signifie pratiquement nulle part que des structures étatiques formelles n'existent plus au centre. Bien avant l'effondrement des structures centrales de l'État au centre, la crise se manifeste par l'effondrement du territoire national à la périphérie du pays.⁸ Dans une grande partie du Burkina Faso ou du Mali, les écoles sont fermées, tandis qu'à Ouagadougou, Bobo, Bamako ou Sikasso, les diplômés du secondaire passent encore leurs examens de fin d'études. De Saïgon à Mogadiscio, jusqu'à peu de temps avant l'effondrement, la crise de l'État était relativement peu apparente dans les capitales. Dans de nombreux endroits des pays d'Afrique occidentale examinés, les communautés locales s'efforcent de maintenir une vie quotidienne aussi ordonnée que possible, et bénéficient de l'aide d'innombrables projets de jumelage. Il n'y a rien de mal à cela.

Le dur constat d'un État en déliquescence progressive n'implique donc pas qu'il n'y a plus de structures étatiques dans le pays en question ou qu'il n'y a plus d'îlots institutionnels d'excellence. Certains domaines des services publics peuvent continuer à fonctionner.⁹ Récemment, le gouvernement burkinabè a, comme de nombreux gouvernements africains, contribué de manière significative à l'échec du scénario "une maladie de trop" abordé dans le document n°1 en répondant rapidement et vigoureusement à la menace du Covid-19. Cependant, les conséquences économiques de la pandémie sont très dramatiques.

Le constat général ne dit rien non plus sur les délais en tant que tels - la défaillance d'un État peut survenir rapidement (comme en Libye) ou s'éterniser. Le constat en lui-même ne dit rien sur le caractère inévitable ou irréversible. Cependant, l'expérience en Afrique montre que les États qui se

⁸ Le fait que le gouvernement, la police et l'armée du Mali aient déjà perdu le contrôle d'une partie importante du *centre* confirme la gravité particulière de la crise de l'État dans ce pays.

⁹ Sur la base des évaluations existantes au Burkina Faso, l'autorité de l'eau ONEA serait également comptée à titre d'exemple parmi de tels services.

sont réellement effondrés sont généralement très difficiles à reconstruire - il y a ce qu'on appelle un *effet de cliquet (ratchet effect)*, comme en Somalie ou en Libye, qu'il faut éviter à tout prix.

→ *La désintégration de l'État qui a commencé dans les pays du Sahel est trompeuse. De vastes zones et parties de l'État restent sous le contrôle du gouvernement et donnent l'impression d'une société fonctionnant normalement.*

En sciences politiques, cette résistance se résume en **résilience** des États ou des sociétés. La résilience est un concept bien développé en sociologie, en ethnologie et dans d'autres disciplines scientifiques. Dans la coopération internationale au développement, la résilience est un objectif majeur depuis un certain temps déjà. La résilience peut avoir une connotation à la fois négative et positive. Dans les pays en développement, la résilience à connotation négative fait référence à la capacité d'un État à s'assurer des sources de revenus exclusives, principalement issues de la vente de pétrole, d'or ou de diamants. Ces ressources permettent aux régimes de survivre même au milieu d'une désintégration sociale générale. Cette variante décrit le Tchad. Elle peut être exclue pour le Burkina Faso ou le Mali. Les régimes du Burkina Faso ou du Mali ne pourraient pas vivre des seuls prélèvements sur l'extraction de l'or. Du côté positif, la résilience implique la capacité à mobiliser des forces sociales sous-utilisées pour maintenir une cohésion nationale. La question qui en découle logiquement est de savoir si de tels facteurs peuvent être identifiés et soutenus dans la coopération internationale pour résoudre les crises d'État au Sahel. Le problème principal est celui des ressources humaines dans ces pays, dont la plupart ont une population jeune, qui reste souvent inutilisée ou qui émigre légalement ou illégalement à l'étranger. Au Sahel, les potentiels de la société civile doivent être mobilisés pour transformer la résilience d'une simple possibilité en une réalité de la vie.

→ *Des structures restées fonctionnelles de l'État, des communautés résilientes et aussi des secteurs économiques offrent la perspective de reconstruction au Sahel. Sans l'existence de tels éléments, le défi politique serait irrémédiablement sans issue.*

Toutefois, pour évaluer toutes les pistes de solution possibles, il est nécessaire de relever un flou commun à tous les termes ci-dessus. Ils suggèrent plus ou moins qu'il pré-existe dans les pays étudiés un système étatique qui aurait fonctionné en principe et qui est maintenant menacé. C'est pourtant discutable. Michailof (2015) résume des études qui montrent que pour des pays comme l'Afghanistan, la Libye ou la République démocratique du Congo, cela n'a pratiquement jamais été le cas, mais que l'État au sens formel était maintenu par la médiation des structures claniques. Fondamentalement, la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest sont en effet des formes d'État imposées par les maîtres coloniaux, qui n'ont aucune légitimité auprès de la population générale et sont agencées dans la pratique politique et sociale quotidienne avec des structures traditionnelles (Mamdani, 1996), dont la légitimité est à son tour en déclin. En cas de défaillance de l'État, les *trajectoires* de développement convergent donc à partir de points de départ institutionnels historiquement très différents.

Un diagnostic précis est essentiel - notamment en ce qui concerne la gestion territoriale, et donc la promotion de la décentralisation (voir ci-dessous). Une *administration territoriale* rudimentaire existe dans les pays du Sahel depuis l'époque coloniale, mais elle se résumait en périphérie à une mince couche superficielle bien avant la crise ouverte de l'État. Une victoire sur les groupes terroristes ne permettrait donc pas de revenir à un *statut quo ante* bien établi ; elle ne rétablirait pas l'État en soi

dans ces zones. En revanche, d'autres sous-systèmes de l'administration publique ont essentiellement fonctionné comme des systèmes modernes. On peut citer comme exemple le système de référence de soins de santé et - au Burkina Faso, pas au Mali - le système scolaire. Le système moderne d'approvisionnement en eau urbaine est plus performant à Ouagadougou ou à Bobo-Dioulasso qu'à Beyrouth. Les stratégies de solution doivent tenir compte de cette différenciation, surtout lorsqu'une sorte de normalité sera rétablie après un changement politique et que la question se posera de savoir ce qui peut être reconstruit.

→ *Certaines zones d'identité étatique au Sahel ne sont pas des zones de réparation ou de reconstruction, mais plutôt de refondation institutionnelle, puisque le système post-colonial n'a rien laissé de fonctionnel.*

Le "grand arc de la crise" ou: causes mondiales contre causes locales

Une autre question centrale, qui exige des réponses encore plus différenciées que dans le document n°1, concerne les raisons et causes externes ou internes qui ont fait vaciller l'État au Sahel. Le document de réflexion a toujours utilisé "groupes terroristes islamistes, Jihad islamiste ou terrorisme djihadiste" comme terminologie générique pour une certaine catégorie d'acteurs violents. Parler plus généralement d'"acteurs violents armés" semble à juste titre imprécis, car le terme nivelle les différences essentielles entre ces groupes. Bien que la terminologie des "groupes terroristes islamistes" soit sociologiquement légitimement liée à l'auto-attribution de ces groupes, elle englobe divers risques - surtout le risque de nivellement des différences. En outre, elle risque de surestimer la motivation religieuse présumée comme raison de l'appartenance à un groupe et l'action déstabilisatrice de ces groupes. De cette manière, des **motifs et des problèmes locaux** très différents peuvent être masqués et, dans des cas extrêmes, un modus operandi de contre-insurrection peut être justifié. Les solutions négociées avec certains des acteurs armés dans le cadre d'un consensus national peuvent également être entravées de cette manière.

→ *Le discours sur les groupes terroristes islamistes qui menacent les pays du Sahel de l'extérieur risquent de niveler les différences entre eux et de bloquer les possibilités de négociation. Mal employée, cette doctrine ne reconnaît plus que des ennemis extérieurs.*

Un problème comparable existe au-delà des frontières entre les pays sahéliens. La thèse d'un "Sahelistan" menaçant se distingue du simple voisinage de plusieurs États fragiles, car une nouvelle forme de contrôle territorial est organisée par des groupes armés au-delà des frontières de l'État. Cela correspond à une économie informelle qui fonctionne et qui s'inscrit dans une forme de mondialisation de l'ombre (Hugon, 2016). Une partie essentielle de l'auto-attribution des groupes islamistes est précisément cette affiliation à une internationale combattante du Jihad, qui s'étend de l'Afghanistan à l'Irak et à la Syrie en passant par le Sahara et le Sahel. Un arc terroriste islamiste qui s'étend de plus en plus vers le sud accroît la menace pour les États situés au sud du Sahara et oriente les analyses encore davantage sur des raisons extérieures qui doivent être contrées principalement par des moyens militaires et par des "batailles" idéologiques pour les cœurs et les esprits. Les apostrophes

"Africanistan" ou "Sahelistan" ¹⁰semblent le suggérer. La thèse géopolitique de la Grande crise de l'arc islamiste se lit de manière critique comme suit :

„Bien que les situations soient très dissemblables, c’est alors l’Afghanistan qui est invoqué pour comprendre les crises locales en se référant au modèle d’un ‘arc de crise’ qui s’étendrait d’un bout à l’autre de la bande sahélienne, de la Somalie jusqu’à la Mauritanie. En témoigne l’utilisation de néologismes tels que ‘Sahelistan’ ou ‘Africanistan’. Dans cette perspective, la menace terroriste est censée venir du Golfe arabo-persique et du Moyen-Orient. Suivant les versions, elle puiserait ses racines profondes dans le wahhabisme saoudien, le chiisme iranien, le deobandisme pakistanais ou le salafisme des Frères musulmans égyptiens.»
(Pérouse de Montclos 2020, 138 f.)

Dans le document n° 1, nous avons nous aussi adopté le terme "Sahelistan" dans la mesure où il englobait le scénario d'une *dissolution transnationale* des États ordonnés, les activités transfrontalières des acteurs violents, leur affiliation idéologique à Al-Qaïda ou à l'État islamique, et leur alimentation matérielle à partir de zones s'étendant au moins jusqu'en Libye. Il décrit également, comme dans un scénario de l'ISS, un ensemble de risques socio-économiques et écologiques fondamentaux qui s'appliquent à tout le groupe de pays. Néanmoins, nous ne partageons par-là pas nécessairement le scénario de cette Internationale islamiste combattant dans ce large arc allant de la Somalie au Sénégal, bien qu'il existe indéniablement une menace extérieure pour toute la région.

Indéniablement, il reste des champs d'action d'un Islam politique international encore insuffisamment étudiés, tels que l'avancée des écoles coraniques financées par les États du Golfe et un Islam wahhabite radical au Sahel - un internationalisme effectif qui est à son tour minimisé dans la contre-thèse de l'origine locale des conflits. Limiter l'afflux d'armes et d'argent ainsi que l'armement idéologique (islamiste) en provenance de l'extérieur, tout en confrontant politiquement les régimes arabes qui le financent, ou du moins le contrer par une offre culturelle qui leurs fait la concurrence, est une option importante par rapport aux décennies d'acceptation tacite de ces flux.

En résumé, le scénario global décrit la coalescence de multiples conflits locaux, dont certains ont les mêmes causes internes, à savoir l'exploitation, la discrimination et la désintégration des économies, tandis que d'autres ont des causes idiosyncrasiques, et qui sont finalement exacerbées par les acteurs internationaux. Dans la plupart des cas, ces conflits n'ont donc pas été générés par des forces externes. A la lumière de la discussion susmentionnée, on ne saurait trop insister sur les facteurs internes, qui servent constamment de leviers aux conflits intensifiés. Elles nécessitent des descriptions plus différenciées des conflits locaux.

→ Dans les pays du Sahel, il existe une menace d'échecs interminables des interventions à dominante militaire. Les conflits locaux se multiplient au-delà des frontières et sont exacerbés par les acteurs islamistes internationaux. Des descriptions plus fines et plus détaillées des conflits locaux sont donc essentielles pour comprendre ce processus.

¹⁰ Titres des œuvres respectives de Laurent (2013) et Michailof (2015).

Nous voyons au moins deux champs sociaux, en même temps des champs de recherche, dans lesquels des analyses différenciées doivent avancer afin d'arriver à des solutions stratégiques adéquates : (a) conflits dans les zones rurales, (b) organisations d'autoprotection. Sur cette base, une étude plus détaillée des alliances locales, ainsi que de leurs fondements et de leurs perspectives, est importante.

Description des conflits locaux

Sur le premier sujet : Nous avons déjà constaté dans le premier document que les conflits ruraux au Sahel ne peuvent se réduire à la simple formule « *agriculteurs contre éleveurs de bétail* » qui équivaldrait : Peuls/Fulbe contre Mossi, Dogon et tous les autres. Les conflits sont bien plus complexes - tous les Peuls, Touareg ou Dogon ne sont pas égaux en termes de statut socio-économique, les lignes de conflit traversent parfois l'ethnie, mais ces conflits sont en même temps de plus en plus politiquement ethnicisés, également en raison des opérations militaires (voir ci-dessous "Sur le rôle des acteurs militaires").

Comme déjà mentionné dans le document n° 1, l'intensification des conflits est sans aucun doute liée aux changements naturels au Sahel, c'est-à-dire au changement climatique et à la raréfaction des ressources naturelles. Toutefois, un document de l'ICG d'importance stratégique résume les résultats de recherches menées au Mali, au Burkina Faso et au Niger, qui montrent que les conflits locaux entre agriculteurs et éleveurs de bétail dans le Sahel central ne se produisent pas nécessairement dans les zones les plus touchées par le changement climatique et ne sont pas directement dus à la pénurie de ressources liée au climat, mais arrivent plutôt dans les zones où la disponibilité des intrants (par exemple de l'eau) a augmenté et où la production agricole a été accrue. Le problème politique crucial est donc que la distribution de ces ressources convoitées, en particulier la terre, n'a pas été suffisamment réglementée.

*« Les sociétés sahéliennes n'ont jamais été aussi nombreuses à se partager des territoires de plus en plus convoités, mais elles n'ont jamais produit autant de ressources. Certes, la pauvreté est un phénomène réel au Sahel, mais ce n'est pas parce qu'ils vivent sur des espaces de plus en plus pauvres que les ruraux du Sahel s'opposent les uns aux autres. C'est plutôt parce que la mise en valeur de plus en plus intense des espaces ruraux génère des **compétitions inédites que les pouvoirs publics ne savent pas canaliser.** » (International Crisis Group 2020) (souligné par nous)*

L'ICG donne donc un avertissement d'un court-circuit analytique :

« L'idée que les conflits qui affectent le Sahel sont liés directement à une raréfaction des ressources, elle-même en partie provoquée par le changement climatique, risque de déboucher sur des politiques de développement dont la raison d'être principale est d'augmenter les ressources disponibles. » (ibidem)

Des réglementations adéquates dans des domaines tels que droits fonciers et nouvelles formes d'usage agro-pastoral sont donc très complexes. Selon des informations unanimes sur ce point, au

Burkina Faso, les lois sur la réforme des droits fonciers de 2002, 2009 et 2012 semblent jouer un rôle négatif, décisif dans ce domaine.¹¹

Derrière les lois de réforme foncière du régime Compaoré se cache la tentative de transformer les droits traditionnels d'utilisation des terres, dans lesquels la disposition des terres était réglementée mais la propriété foncière exclue, en une "loi foncière moderne" avec "propriété réglementée". Dès le départ, cette tentative a souffert du fait qu'il n'y avait ni dispositions fermes d'application ni création des instances qui auraient pu réaliser les intentions contenues dans les réglementations légales. Cela a entraîné un degré élevé d'incertitude juridique, en particulier dans le litige sur les parcelles de terrain vaguement ou non attribuées à proximité des villes, et a ouvert la porte à la corruption. De nombreuses collectivités locales décentralisées qui venaient d'être mises en place n'ont pas réussi ce premier test, ce qui a jeté le discrédit sur l'ensemble du projet de "décentralisation". Des problèmes particuliers sont apparus en raison des droits miniers, qui ont entraîné, par exemple dans la région du sud-ouest, l'invasion massive de chercheurs d'or d'autres régions, qui dans de nombreux villages, rendaient presque impossible toute utilisation des terres pour l'agriculture.

Groupes d'acteurs locaux

Au second sujet qui comprend les groupes d'autodéfense "traditionnels", le document n°1 sur base de la littérature et de la propre recherche de membres du VAD, proposait un compromis théorique, en quelque sorte entre "défenseurs" et "opposants" de ces groupes (voir p. 5/6). Les réactions des universitaires et de la société civile résumées dans l'encadré "Commentaires du Burkina Faso" ci-dessus sont systématiquement critiques à l'égard des Koglweogo ou des "Volontaires pour la défense de la patrie" (VDP). La brève description donnée jusqu'à présent n'est pas encore suffisamment différenciée en ce qui concerne (a) l'histoire de ces groupes (certaines de longue date, d'autres récentes - comme au Mali central, surtout en pays Dogon), (b) les compositions ethniques, (c) le rôle dans les conflits armés actuels – surtout lorsqu'on se demande si et comment ces groupes pourraient être impliqués dans des solutions de paix et dans quelle mesure ils pourraient même être "entraînés".¹²

Le Comité VAD Sahel a produit **deux lectures** sur cet ensemble de problèmes.

La première lecture analyse le problème de manière exemplaire avec le phénomène des Koglweogo au Burkina Faso.

L'implication d'acteurs civils dans la lutte contre le terrorisme est une question politiquement et socialement controversée. Elle contredit l'opinion générale selon laquelle l'État a le monopole de l'usage de la force, et armer des acteurs civils comporte des risques sociaux et politiques. Néanmoins, le déploiement des forces de sécurité civile est perçu différemment et dans certains cas très positivement par les populations du Burkina Faso. Au vu de l'augmentation de la violence en 2019, elle a même été activement réclamée. En octobre 2019, lors de la commémoration du 32e anniversaire du meurtre de Thomas Sankara, par exemple, les citoyens de lieux tels que Kongoussi, Arbinda et Diguel

¹¹ Il s'agit essentiellement des lois suivantes : Loi no 034-2002/AN du 14 novembre 2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme ; Loi no 031-2003/AN du 8 mai 2003 portant Code minier ; Loi no 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural au Burkina Faso; Loi no 034-2012/AN du 2 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso.

¹² Que ce soit par le biais des forces américaines, qui apparemment le font déjà clandestinement au Burkina Faso, ou bientôt dans le cadre de l'EUTM Burkina Faso.

ont commencé à protester contre les violentes attaques et à réclamer leur droit à la légitime défense. Face à ces demandes publiques et à l'escalade de la violence, le Parlement a réagi en janvier 2020 en votant la loi sur les "Volontaires pour la Défense de la Patrie" (Loi n° 002-2020). La loi permet au gouvernement de fournir un soutien financier et technique aux volontaires (VDP) afin de protéger leurs communautés - une décision politique qui a suscité de nombreuses critiques internationales (Jabkhiro 2020).

Cependant, la nouvelle loi n'a pas été aussi inattendue qu'elle a été perçue par les observateurs internationaux. Dès 2016, lorsque les groupes appelés "Koglweogo" - littéralement : "protecteur du territoire" - ont commencé à se répandre dans tout le pays, le gouvernement a tenté de les institutionnaliser officiellement en tant que police de quartier (décret 1052). Cependant, cette proposition a été rejetée par Rassamkandé, le plus important représentant national des Koglweogo (Kabore et al. 2018 : 309). Au lieu de cela, les Koglweogo sont maintenant directement affectés à la mairie respective en tant qu'*associations de la société civile*.¹³ Tout de même, le décret d'installation d'une *police de proximité* a été adopté par le Parlement en octobre 2016. Après coup, le statut de la police de quartier susmentionnée est resté flou pendant plusieurs années. Le décret 1052 n'a été réactivé que depuis janvier 2020, car il constitue la base de la nouvelle loi sur les VDP.

Le rôle des VDP dans le nord et à l'est du pays est controversé. Les témoignages et avis se contredisent, ce qui indique à nouveau que la plupart des déclarations sur les acteurs civils violents au Burkina Faso sont polarisées et politiquement chargées. Des recherches supplémentaires seront nécessaires pour recueillir et évaluer des faits fiables sur les VDP. Il est particulièrement important de faire entendre différentes voix et de compiler une intersection des résultats sur la base d'un changement systématique de perspective. Sur le plan méthodologique, c'est la seule façon de rendre plus ou moins tangible la réalité sociale et politique dans les zones de conflit difficilement accessibles. Cependant, cela inclut également une communication transparente de l'État, qui n'a jusqu'à présent guère rendu compte de la formation, du recrutement et de la planification du futur des VDP.

Il est crucial de ne pas confondre, ni même mettre sur le même plan les VDP et les Koglweogo. Par rapport aux unités des VDP, qui ont été créées explicitement pour la lutte contre le terrorisme, les Koglweogo sont actifs dans tout le pays - en particulier contre la criminalité (voir ci-dessous). Ce n'est que dans le nord et à l'est du pays qu'ils luttent également contre la violence terroriste, où certains Koglweogo ont fait défection au profit des VDP, tandis que d'autres refusent de changer.¹⁴ Certains suivent cette évolution avec inquiétude, car elle signifie que la fragmentation de l'appareil de sécurité se poursuit. Peu d'informations sont disponibles à ce jour sur l'étendue et la nature de la coopération ou de la concurrence entre les deux groupes d'acteurs (Kabore/Kalfelis 2021, à paraître).

Les Koglweogo se sont donc initialement répandus en réponse à l'augmentation de la criminalité au Burkina Faso. Avant même que le pays ne connaisse ses premiers attentats terroristes, l'insécurité de la population avait pris une telle ampleur qu'elle avait un impact négatif sur la paix intérieure et le développement socio-économique de presque toutes les régions du pays. Les habitants des zones rurales en particulier, qu'ils soient éleveurs nomades ou agriculteurs sédentaires, mais aussi les fonctionnaires, ont été victimes de vols quotidiens (Kabore et al., 2018). Afin de gérer les conflits, les Koglweogo organisent des procès publics dans lesquels, en plus des amendes et des rituels de réconciliation, des châtiments corporels, tels que la flagellation, sont utilisés. Les châtiments corporels et les exactions reçoivent la plus grande attention (inter)nationale, et l'accusation de violations des

¹³ Les détails de l'organisation interne et partiellement provinciale des Koglweogo, de leurs représentants nationaux et de leur statut officiel peuvent être trouvés ici : (Kalfelis 2021a, à paraître)

¹⁴ Contrairement aux Koglweogo, l'État a promis aux VDP une courte période de formation et une pension après la fin de leur service. Pour certains Koglweogo, cela peut être une raison suffisante pour passer aux VDP.

droits de l'Homme contre les Koglweogo est particulièrement soulevée à cet égard (Barry et al. 2019). On accorde moins d'attention au fait que l'éventail des sanctions et des mesures violentes appliquées par les Koglweogo est très large et varie d'une région à l'autre. Si certaines unités ont la réputation d'être très brutales, d'autres groupes ont complètement renoncé aux châtiments corporels. D'autres encore ont la réputation de travailler très étroitement avec les forces de sécurité de l'État.

Somme toute, les Koglweogo sont et resteront un enjeu politique au Burkina Faso (Kalfelis 2021a, en cours de publication). D'une part, ils ont contribué à réduire le taux de criminalité, d'autre part, ils contribuent à la normalisation de la violence civile dans la vie quotidienne. La complexité du phénomène et les différentes approches des groupes s'expliquent plus facilement par le fait que les groupes individuels sont le reflet des conflits qui prévalent dans les régions et les communautés respectives. En conséquence, leur rôle est particulièrement problématique et en même temps impénétrable là où règnent la méfiance et la violence, comme dans les régions de conflit du nord et de l'est. L'impact des Koglweogo dans le nord/est ne peut être comparé aux actions des groupes sur le Plateau Central. Les Koglweogo, en particulier dans le nord du pays, sont considérés comme un mouvement mossi et sont souvent présentés comme tels dans les médias. Deux massacres contre des Peuls à Yirgou (janvier 2019) et à Bargha (mars 2020) ont contribué à cette impression. Certains politologues soupçonnent également que les membres des minorités ethniques ne sont utilisés que comme façade pour détourner l'attention du fait que les Koglweogo sont en fait un mouvement mossi. Bien que dans de nombreuses régions, les rituels et les pratiques des Koglweogo remontent clairement à la culture Mossi, les recherches n'ont pas encore pu confirmer que les Koglweogo sont basés sur une identité ethnique. Les chercheurs qui travaillent dans les régions du nord depuis des années montrent que les Koglweogo sont également le miroir de la constellation ethnique dans les villages respectifs. De plus, la propagation des Koglweogo à partir de 2016 ne repose sur aucune identité religieuse ou ethnique. Dans leurs rituels d'initiation, les représentants de toutes les religions étaient toujours intégrés, et il n'y avait aucun signe d'un quelconque fondement idéologique. Cela n'exclut pas la possibilité des actions discriminatoires contre certains groupes ethniques - en particulier lorsque des tensions ethniques sont déjà prévalentes. Dans ce cas précis, la question se pose également de savoir qui participe aux processus de décision concernant la création d'une nouvelle unité Koglweogo dans un village et si, par exemple, seuls certains groupes ethniques, sociaux ou religieux décident de l'implantation d'un nouveau groupe. Ce qui est certain, c'est que les Koglweogo contribuent également aux tensions sociales dans les régions touchées par la violence et sont instrumentalisés par les médias comme un élément polarisant.

Le tableau est tout aussi diffus en ce qui concerne les relations entre les forces de sécurité de l'État et les Koglweogo. Cette relation est spécifique au contexte et guidée par des intérêts mutuels, et l'État n'est pas nécessairement au centre du programme Koglweogo (Kalfelis 2021b, à paraître). Les interactions avec les acteurs de la sécurité de l'État ont récemment suscité une controverse sur la mesure dans laquelle les Koglweogo sont une milice secrète du parti au pouvoir (MPP) et si leur autonomie est simplement mise en scène par l'État. Deux allégations sont pertinentes dans ce contexte. La première est que le gouvernement ne coopère avec les Koglweogo que parce qu'il est conscient de leur influence sur les prochaines élections nationales. D'autres considèrent que le fait que le président ait été accompagné par des Koglweogo lors de sa visite à Yirgou après le massacre de la veille du Nouvel An 2019 est exemplaire et considèrent avec suspicion que la sécurité de l'État, les VDP et les Koglweogo agissent de plus en plus ensemble contre le terrorisme. En outre, les Koglweogo ont déjà assuré la protection d'événements organisés par le MPP au pouvoir (ICG 2020), et il est possible que certains groupes soient appelés à protéger les bureaux de vote. Ceux qui prônent l'autonomie des Koglweogo par rapport à l'État, y compris les Koglweogo eux-mêmes, expliqueraient, par exemple, que la protection rémunérée d'événements publics fait partie de l'économie politique de leurs groupes.

Le Burkina Faso est confronté à un paradoxe de sécurité et de violence. Les différents acteurs civils et étatiques du pays utilisent la violence au nom de la "sécurité" et diffusent des discours qui les exonèrent et accusent les autres d'être responsables des actes de violence. Les médias servent de portes-parole à cette fin et contribuent - même involontairement - à une polarisation des conflits. Dans ces discours les populations les plus démunies n'ont pas leur mot à dire. Pourtant, ce sont précisément ces personnes qui souffrent le plus de la violence au quotidien et en même temps, certaines entre elles bénéficient des activités des groupes d'autoprotection.

Cette analyse explique pourquoi, dans cette lecture, les Koglweogo et les groupes similaires au Burkina Faso et au Mali ne sont pas considérés comme des milices. L'apostrophe en tant que milice suggérerait un caractère paramilitaire qui ne peut leur être attribué avec certitude. De plus, l'utilisation du terme "milice" dans la recherche sur les conflits est tout sauf claire (Tapscott 2019)

Une deuxième lecture des conflits locaux et des groupes impliqués ne diffère pas de la première par de nombreuses observations empiriques, mais arrive à une conclusion plus sceptique quant à la possibilité d'impliquer de manière constructive des groupes armés ou des milices dans un processus de paix. Elle comprend les milices comme des associations paramilitaires organisées au niveau central, qu'il ne faut pas confondre avec les groupes d'autodéfense locaux. *Dan Na Amassagou* (ou *Ambassagou*, selon le dialecte) appartient au premier groupe.¹⁵ Le deuxième groupe comprend des groupes locaux, par exemple les Fulbe et Rimaybe, les Dogon, les Bamana (au Mali), les Orignal et Gulmance (au Burkina). Les *Koglweogo*¹⁶ sont une forme intermédiaire. Les *Volontaires pour la défense de la patrie* (VDP) ont été conçus à l'origine comme des forces auxiliaires de l'armée, mais ils ont tendance à se développer en une milice indépendante et incontrôlée. Lorsqu'ils coopèrent avec des groupes de *Koglweogo*, ils changent également le caractère de ces derniers.

La milice *Dan Na Amassagou*, a été fondée par le "chef d'état-major général" autoproclamé Youssouf Toloba, qui était auparavant un officier de la milice multiethnique *Ganda-koy* (Songhaï, Bamana, Bella, Fulbe, entre autres). Il ne représente pas "les Dogon". Il s'agit plutôt de mettre en place un système de gouvernement au sein de la société dogon - qui n'a traditionnellement pas de structures de pouvoir au dessus du village (à l'exception du Hogon d'Aru en tant que chef religieux) -, dans lequel il occupe lui-même les positions de pouvoir décisives. Idéologiquement, ce groupe armé n'est pas très éloigné des groupes terroristes islamistes. Ce n'est pas un hasard si l'établissement de l'un de ses plus importants camps au pied de la Falaise de Bandiagara a été organisé par le seul wahhabite du village voisin. Comme le groupe Koufa, la milice s'attache à briser les structures étatiques décentralisées, dans lesquelles un peu de démocratie est devenu visible. Un exemple en sont les menaces de mort contre le courageux maire de la communauté de Sangha et sa famille. À la manière d'un culte de la personnalité, Toloba a fait ériger un monument dans son village natal.

La milice n'est en aucun cas identique au groupe traditionnel de chasseurs qui existe dans chaque village Dogon. Chaque homme Dogon adulte peut rejoindre ce groupe, tout comme il peut devenir

¹⁵ En dialecte dogon *toro-so*, cela signifie quelque chose comme "les chasseurs qui ont confiance en Dieu". (*dana* : chasse, chasser ; *danane* : chasseurs ; *ama* : Dieu ; *sagu* : soutien, confiance ; *ama sagu* (également comme nom propre) : Dieu merci - *grâce à dieu*).

¹⁶ L'auto-désignation en Moore signifie par exemple : "gardien de la brousse". (*kogle* : préserver, protéger, garder, soigner ; *weoogo*, par opposition au village habité ou à la terre cultivée (tous deux : *tenga*), désigne la nature "sauvage" située en dehors de la zone habitée et cultivée.

membre de la société des masques. Il ne faut pas se laisser tromper par les masques et les stéréotypes sous lesquels se présentent certains des acteurs (ici : les "chasseurs").¹⁷

Les 17 attaques de Dan Na Amassagou entre juillet et octobre, qui sont enregistrées dans la base de données ACLED, étaient toutes dirigées contre des villages Dogon. Rien qu'en octobre, il y a eu 9 attentats qui ont fait 4 morts.¹⁸ Mais il y a aussi des nouvelles encourageantes en provenance du Mali. Dans la plaine de Gondo et à la Falaise de Bandiagara, Fulbe, Rimaybe et Dogon tentent ensemble de trouver une issue à la spirale de la violence. Le pouvoir des milices est réduit et certains marchés sont à nouveau ouverts à tous. Les gens comprennent que dans les confrontations de ces derniers mois, tout le monde a perdu et qu'il est vain d'espérer une solution de la part des militaires ou de l'actuelle classe politique corrompue. Cependant, comme il est encore trop dangereux de cultiver les champs dans la plaine du Gondo, les paysans dogon ont repris leurs anciennes méthodes de culture dans les terres inaccessibles de la Falaise, et il semble qu'une récolte assez raisonnable pourrait être obtenue dans de nombreux villages. L'initiative des pourparlers de paix de Madougou et de Sanga a été prise par les Dogon des villages de la Falaise et par les Fulbe, Rimaybe et Dogon des villages et campements de la plaine du Gondo. Ils tentent de contrecarrer l'ethnisation des conflits, qui est soit imminente, soit déjà devenue réalité.

Rien n'indique que des groupes armés aient pu jouer un rôle dans ce processus. Au contraire, les groupes armés (GSIM/ Katiba Macina, EIGS, Da Na Amassagou) ont été explicitement exclus des négociations. Aux miliciens de Da Na Amassagou qui s'en sont plaints (« nous avons protégé les villages Dogon pendant trois ans ») les gens locaux ont répondu que « personne n'a jamais vu un groupe armé protéger un village face à un autre groupe armé ». Les victimes des différents groupes armés sont les bergers et les agriculteurs dans les villages et les camps. Il est vrai que ces groupes étaient pour leurs attaques dépendants de la coopération (volontaire ou forcée) des habitants des villages. Les villageois comprennent maintenant que cet accord (volontaire ou forcé) pour coopérer n'a fait que leur nuire. Cet accord de coopération prendrait désormais fin et il deviendrait évident que sans cette coopération, les groupes armés ne pourraient opérer que comme des poissons hors de l'eau. Depuis le début de ce processus de paix, les villages et les camps des Fulbe, Rimaybe et Dogon de la région n'ont fait l'objet d'aucune attaque. Les marchés sont à nouveau ouverts. Aucune attaque de "groupes d'autodéfense" fulbe ou dogon n'a été signalée en septembre et octobre. La confiance mutuelle revient lentement, très lentement.

¹⁷ Les chasseurs traditionnels ne forment pas une caste. Ils ne portent pas non plus de vêtements uniformisés. Pendant les années 1990 et 2000, les chasseurs traditionnels portaient surtout leurs vêtements ordinaires de tous les jours lors des rituels et des festivals. L'"uniforme" utilisé par la milice toloba se compose simplement des vêtements traditionnels (en bogolan marron ou indigo), qui étaient portés par tous les Dogon avant la domination coloniale et qui, aujourd'hui, ne sont souvent portés que par les hommes âgés.

¹⁸ Dans le dernier rapport de l'International Crisis Group (Rapport Afrique N°293 du 9 novembre 2020 : "Enrayer la communautarisation de la violence au centre du Mali"), les attaques de *Da Na Amassagou* sur les villages Dogon sont quand même perçues, mais intégrées dans une logique d'ethnisation : "Ils exercent de plus en plus une violence ciblée selon l'ethnicité, sans distinction d'âge ou de sexe. Ils s'en prennent même à ceux qui, parmi leurs communautés, s'opposent à la communautarisation du conflit, les accusant de collusion avec l'ennemi " L'installation de " comités de paix locaux " est proposée, mais les initiatives déjà existantes de Fulbe, Rimaybe et Dogon sont à peine remarquées. Dans la logique de la consultation gouvernementale, le rapport cherche le salut à Bamako.

À première vue, la situation au Burkina Faso semble plus dramatique qu'au Mali, à cet égard. Il existe une dangereuse tendance à l'ethnisation des conflits, qui fait le jeu des agresseurs terroristes et qui est particulièrement visible dans les actions des VDP. Comme l'armée ne pourra guère contrôler les activités des "Volontaires", (elle n'a probablement même pas l'intention de le faire), le seul conseil qui peut être donné est de dissoudre et de désarmer cette organisation. Une présence militaire aurait un sens là où elle servirait à protéger les structures décentralisées de l'État (administration décentralisée, établissements de soins de santé, écoles, mais aussi marchés et routes commerciales).

Deux exemples montrent comment les attributions ethniques du terrorisme peuvent être trompeuses. La première concerne les événements qui se sont déroulés autour du grand village *Kalamse* de Dennea, qui se trouve au nord-est du Thiou dans une zone presque déserte. Dennea est entourée de plusieurs camps de Fulbe, dont certains sont situés loin en brousse, qui assurent leur approvisionnement en échangeant leurs produits avec les commerçants de Dennea. L'avant-garde des groupes terroristes qui sont apparus dans ces campements était constituée de représentants d'organisations non gouvernementales parlant couramment le français et proposant des projets de développement financés par des sources arabes : construction de puits, établissement de *médresa*, construction de mosquées. Au départ, il y avait quelque chose comme un accord à ce sujet. Les étrangers semblaient être venus pour aider, pour donner, et leur religion ne semblait pas différente de l'Islam Fulbe. Mais au fil du temps, de plus en plus d'étrangers sont venus, certains armés, et le donner est devenu prendre. Ils ont exigé qu'on s'occupe d'eux et ils ont commencé à parler d'un islam qui était étranger aux Fulbe. Ils ont forcé les fières femmes Fulbe à porter le voile et ont prêché la "charia", qui a été rejetée par les Fulbe. Certains Fulbe ont refusé de continuer à soutenir ces étrangers. Ils auraient dû s'enfuir. Parce que maintenant, ils sont traités comme des "apostats". Certains ont été assassinés. Les femmes Kalamse de Dennea, qui voyageaient dans la savane pour ramasser du bois et chercher des feuilles pour la sauce, ont trouvé des corps de Fulbe à maintes reprises.

Le deuxième exemple concerne les actions des "Volontaires" dans le nord du Yatenga. Ces derniers mois, ils ont chassé tous les Fulbe dans un rayon de 5 km autour de Thiou¹⁹, ces personnes sont majoritairement des opposants aux groupes islamistes dont les patrouilles étaient apparues ces dernières semaines nuit après nuit dans plusieurs villages proches de la frontière pour vérifier si les femmes étaient voilées, si aucun enfant n'allait à l'école, si l'alcool était vendu ou bu dans le village, etc. Le fulfulde est en effet la langue commune à ces groupes. Mais leurs membres sont issus de différents groupes ethniques et s'ils sont des Fulbe, on ne sait pas très bien s'ils sont des Fulbe, Rimaybe ou Torobe maliens, burkinabè, nigériens, etc.

Une partie des Fulbe déplacés du Yatenga ont fui vers Ouahigouya. La plupart d'entre eux se sont retirés dans la savane et dans des villages et campements isolés. Nuit après nuit, le bruit des combats se fait entendre à Thiou. Selon l'armée et les "Volontaires", il s'agit de "tentatives d'intimidation par des terroristes". Il n'y a que des spéculations sur ce qui se passe réellement. Les agriculteurs et les bergers des grands villages comme Doubaré, Sanga, Ingaré, Bani, Nimbou sont enfermés dans leurs villages. Les Volontaires opèrent sans aucun contrôle de l'armée, dont tout au plus quelques soldats

¹⁹ Thiou est le chef-lieu d'une commune de plus de 50 000 habitants. Le village multiethnique lui-même (avec environ 8 000 habitants aujourd'hui) abritait traditionnellement un important centre de pouvoir des Fulbe-Diallube. Le village est composé de *quartiers* et de *camps* des Kurumba/Fulbe, Dogon, Moose, Rimaybe, Laobe et Fulbe.

stationnés à Thiou sont constamment remplacés. Celui qui veut aller de Thiou à l'un des villages du nord risque sa vie.

L'ethnicisation du conflit par les "Volontaires" agit donc comme un accélérateur de l'incendie. Il semble que ce ne soit qu'une question de temps avant que des massacres ne se produisent des deux côtés.

→ Des groupes tels que les Koglweogo ou Dozo au Burkina Faso, avec leur diversité et leurs contradictions, sont le reflet des conflits dans les sociétés du Sahel. Les solutions aux conflits locaux doivent tenir compte de cette diversité. La question de savoir si ces groupes ou les milices paraétatiques des VDP peuvent être impliqués de manière constructive dans ces solutions reste controversée à la lumière des éléments empiriques disponibles.

La nécessité d'une Deuxième Décentralisation

La décentralisation de l'État sur l'ensemble du territoire est une partie essentielle du grand problème de trouver des solutions adaptées au niveau local ou régional. Le document n° 1 a présenté la décentralisation comme l'un des rares domaines politiques dans lesquels on peut trouver des éléments du *capacity-building* réussis. Ce constat était encore trop vague pour le Burkina Faso, le Mali ou le Niger. En principe, il semble adéquat de choisir comme partenaire pour la décentralisation dans les pays francophones l'Allemagne, qui avec ses structures fédérales et municipales est bien positionnée par rapport aux structures centralisées françaises. Cependant, la crise d'État au Sahel est liée aussi au fait que les efforts déployés pendant de nombreuses années, dans le contexte de la coopération allemande, n'ont pas été durables. Bien que certaines interventions au Burkina Faso et au Mali puissent être considérées comme des succès ponctuels, les liens étroits avec l'État central, qui comprend la logique de décentralisation tout au plus comme déconcentration, ont empêché que de tels effets ne s'établissent durablement.

La base de la structure du pouvoir au Burkina Faso et au Mali - et cela depuis le régime colonial - est le système français dans une version beaucoup moins démocratique qu'en France métropolitaine, et non pas le système social "traditionnel" dans ses diversités locales. Le parallélisme des deux systèmes était et reste le problème fondamental entre autres de la coopération allemande en matière de décentralisation. L'exemple du Burkina Faso montre comment le modèle centraliste post-colonial a prévalu comme alternative aux efforts de décentralisation :

Pendant la longue période des gouvernements de Blaise Compaoré, s'est développé au Burkina Faso une politique qui donnait aux pays donateurs l'illusion d'une décentralisation – comme un mirage – mais qui en fait réagissait à chaque concession aux idées de décentralisation et de démocratisation avec une centralisation encore plus brutale à l'étape suivante. En 1996, par exemple, le nombre de provinces a été porté à 45, ce qui a permis, dans certains cas, de dissoudre d'anciennes structures de pouvoir. Cependant, comme le montre la division du Yatenga (ancien empire Moose) en trois provinces, il s'agissait souvent d'une manœuvre politique visant à affaiblir les centres d'opposition. L'élément centraliste a été conservé. Bien que les provinces aient le statut de collectivité publique,

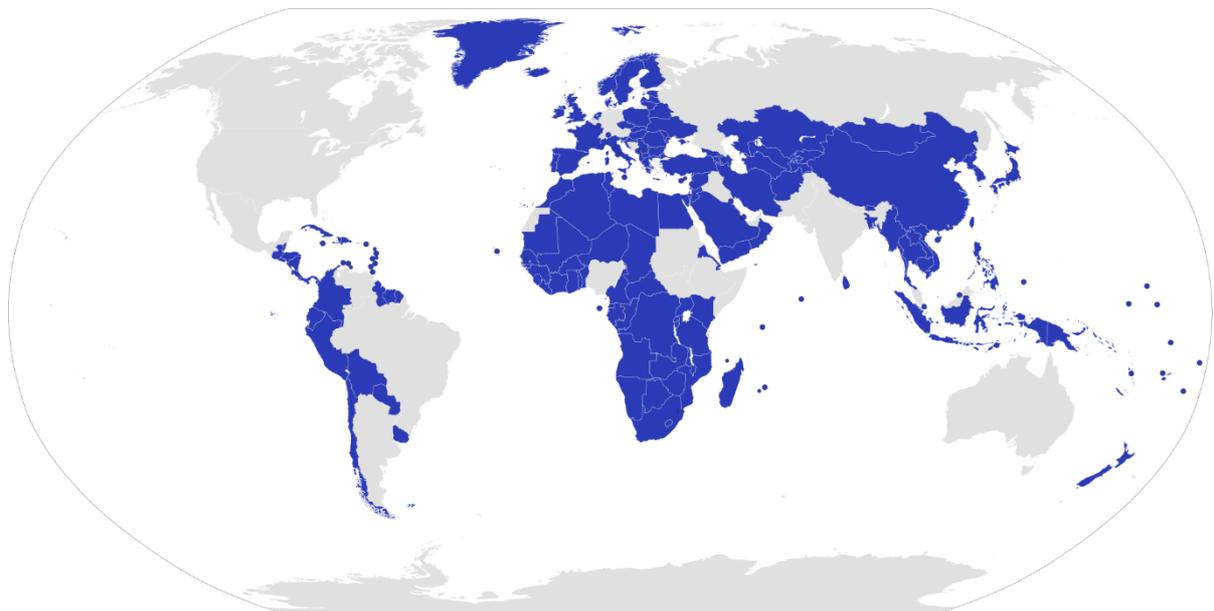
pour chaque province un Haut-Commissaire a été envoyé en tant que représentant du gouvernement central, responsable des services publics au niveau provincial. Et comme si cette centralisation n'était pas encore suffisante, en 2001, 13 régions au-dessus du niveau provincial ont été créées, chacune composée de plusieurs provinces et dirigée par un Gouverneur. En dessous de la province, le niveau déconcentré du département (avec un Préfet redevable à son tour au Haut-Commissaire provincial) coexiste avec les communes villageoises et urbaines, avec leurs maires et conseillers.

→ Une **décentralisation** bien planifiée et du moins partiellement réalisée dans les pays du Sahel a paradoxalement abouti à une position toujours plus dominante de l'Etat centralisé ce qui par les révoltes locales (O.Sy) a précipité la **désintégration de l'espace étatique** (A. Sawadogo).

Pourquoi ce recul ? À la connaissance de ces auteurs, il n'existe pas d'évaluation indépendante complète et comparative de ces programmes sur laquelle fonder une appréciation critique. Mais certains éléments critiques apparaissent clairement :

Le manque de durabilité (*sustainability*) semble être le résultat d'une double erreur fondamentale - d'une part, ne pas avoir mis en œuvre les transformations fondamentales de la structure de l'État nécessaires à la décentralisation - autonomie politique et institutionnelle réelle - mais avoir accepté une décentralisation feinte, et d'autre part, avoir une décentralisation schématisée (c'est-à-dire trop "générale") et non différenciée en fonction des conditions locales et suivant les institutions existantes, y compris traditionnelles. Ousmane Sy, dans son ancienne fonction de ministre lui-même père de la première tentative de décentralisation au Mali, a critiqué en septembre 2020 à l'occasion du 60ème anniversaire de l'indépendance que son pays restait encore un "*Etat unitaire et centralisé*" et "*uniformisé*" dans ses institutions. Un État avec une telle structure étatique centralisée est qualifié d'"unitaire". À cet égard, une carte - discutable - montre tous les États du G5 en meilleure compagnie, y compris de la France, bien sûr. L'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, par exemple, ne font pas partie des États unitaires, pas plus que les États-Unis, mais presque tous les États africains sont dans ce groupe.

Figure 1 : États unitaires



(Source : Local_Profile, CC BY-SA 2.5, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=2710708>)

Un système d'État unitaire peut s'avérer inapproprié, en particulier dans des pays présentant un large éventail ethnique et une histoire d'institutions locales très diverses. C'est clairement le moteur des efforts visant à démanteler l'État unitaire centralisé en une structure décentralisée, et pas seulement déconcentrée. De ce point de vue, que manque-t-il aux pays du Sahel ?

D'abord : Les analyses provenant de la région montrent une erreur qui est en analogie parfaite avec l'échec de la coopération militaire identifié dans la littérature : à quelques rares exceptions lucides près, les dirigeants politiques du Mali et du Burkina Faso ne se sont d'aucune façon investis dans les projets de réforme de l'État. Aux donateurs occidentaux impliqués dans ce domaine on peut reprocher de ne pas s'être clairement engagés pour contribuer à un autre résultat que la recentralisation décrite ci-dessus à l'exemple du Burkina. Les classes politiques ont apparemment acquiescé du bout des lèvres et permis la décentralisation dans certains domaines sans pour autant renoncer au pouvoir central et aux ressources y afférentes.

Deuxièmement, si nous suivons l'autocritique de Sawadogo, Sy et d'autres, en dépit de toutes les bonnes intentions, la décentralisation a été poursuivie selon les schémas directeurs du système français, c'est-à-dire en utilisant ce que l'anthropologie sociale moderne appelle les *modèles itinérants (travelling models)* (Behrends et al., 2014, Bierschenk, 2014). Les solutions locales pour les constellations sociales locales n'étaient pas au centre du dispositif, à moins que l'on veuille désigner par cela la solution d'autonomie très problématique du nord du Mali. Enfin, l'autoportrait des projets de la coopération au développement montre à quel point les résultats attendus de la coopération dans ce domaine ont entre-temps baissé.²⁰

Une **deuxième décentralisation** - un nouveau départ stratégique qui corrige la double erreur d'un manque de volonté générale de réforme et d'un manque d'appropriation locale des approches - semble être un élément impératif de toute solution majeure à la crise au Burkina Faso, au Mali ou même au Niger. Antoine Sawadogo, ancien responsable de la Commission de Décentralisation au Burkina Faso, en parle (voir aussi ci-dessus) :

„...la ré-légitimation de l'action publique est une œuvre collective. ... Chacun, à son niveau, doit assumer pleinement ses responsabilités et s'investir dans la construction d'un État respectueux de ses aspirations.“

Ousmane Sy a récemment formulé des principes pour une bonne décentralisation (voir encadré "Mali kura", le nouveau Mali). A son avis, les principes et les moyens doivent être fixés dans un traité fondamental entre l'État central et les autorités locales.

<https://ousmanesy.blogspot.com/2020/10/le-mali-kura-ne-naitra-que-du-dialogue.html>

Le « Mali kura » ne naîtra que du dialogue de ses territoires, [Octobre 11, 2020](#)

A partir de 1993, la décentralisation de la gestion publique a été installée au Mali comme une stratégie majeure de la transformation de l'État par une meilleure mobilisation de toutes les capacités nationales. Cette mise en relation directe des besoins des acteurs locaux et la décision publique qui lui répond offre de multiples avantages que sont : i) une meilleure connaissance des attentes des populations, ii) la flexibilité dans les réponses aux attentes, iii) une meilleure possibilité de contrôle des citoyens sur les décideurs publics et iv) une possibilité de dialogue direct, donc d'un partenariat multi-acteurs pour le développement du territoire.

²⁰ Voir : Note technique sur les impacts des projets allemands de coopération au développement, publiée pour la première fois le 31.5.2020 par H. Asche en annexe du Peacelab Blog (GPPI) ; ainsi que les réponses du gouvernement allemand aux questions parlementaires du Parti Vert.

Cette responsabilisation des acteurs qui agissent sur les territoires locaux et régionaux ne signifie en rien la démission ou la destruction de l'État. C'est au contraire la voie qui permet : i) la mobilisation de toutes les capacités et expériences endogènes du pays pour la construction nationale, ii) la promotion d'une approche de développement adapté, solidaire et harmonieux qui est facteur de paix et iii) enfin, la création de la richesse et des emplois à travers la dynamisation de l'économie sur tous les territoires. D'où l'importance de la renaissance des territoires pour un « Mali kura » prospère et en paix puisque plus uni.

Un dialogue national/régional/local ouvre la voie à une meilleure répartition des rôles et des responsabilités entre l'État central et les autres échelles du territoire national. Deux objectifs majeurs guident cette stratégie de stabilisation et de développement du pays. D'abord, construire la cohérence territoriale des programmes et projets nationaux, régionaux et locaux et ensuite négocier les enveloppes de financement en vue du respect des priorités sectorielles arrêtées dans le cadre du contrat entre l'État central et les collectivités locales pour le développement du territoire. Pour la renaissance du Mali, ce développement doit être du « cousu sur mesure » plutôt que le « prêt à porter » actuel qui ne tient compte ni des atouts et ni des faiblesses des différentes composantes du territoire national.

Ce renouveau du partenariat entre l'État central et les collectivités décentralisées (régions et communes) se construit sur la base de trois (3) principes majeurs : 1°) **le principe de l'intangibilité des pouvoirs régaliens de l'ÉTAT CENTRAL** pour la sauvegarde de l'unité nationale, 2°) **le principe de la subsidiarité**, c'est à dire la recherche de l'échelle la plus pertinente et plus proche des populations que sont **les COMMUNES** pour le développement social, et 3°) **le principe de la cohérence de l'action publique**, c'est à dire unir par une communauté d'intérêts et de dépendance mutuelle qui conduit **les RÉGIONS** à se porter assistance pour le développement économique.

Un État ne peut être fort que s'il est un État légitime et accepté c'est dire un État auquel on obéit même si on n'est pas d'accord avec ses décisions. Cet État doit être capable de distribuer de façon équitable un service public de qualité et à proximité. Cet État sait promouvoir le développement économique par la création de la richesse et des emplois, sur les territoires. Cet État sait surtout assumer avec rigueur et impartialité ses pouvoirs régaliens (la détermination des normes et règles d'intérêt général, la défense du territoire, la garantie de la sécurité des personnes et leurs biens et de l'accès à la justice, la promotion des intérêts du pays à l'extérieur, etc.)

Le partenariat fonctionnel espéré de ce changement requiert que la commune (rurale et urbaine) ait la mission de faciliter l'accès à proximité des populations aux services publics (éducation, santé, eau potable, cadre de vie sain, etc...) sur l'ensemble du pays; que la région soit l'échelle de la négociation national/local pour territorialisation des politiques publiques, de mise en cohérence des programmes sectorielles nationaux avec les priorités locales et d'arbitrage pour l'allocation des enveloppes financières pour l'investissement et le fonctionnement des services publiques. La région est aussi le territoire pertinent pour le partenariat public/privé pour la création de la richesse et des emplois nécessaires au bien-être et au plein emploi des toutes les maliennes et maliens ; enfin, que l'échelle nationale soit celle qui oriente, régule et veille au respect de l'intérêt général et à la solidarité entre les territoires.

La négociation d'un traité d'Etat basé sur trois principes est donc la base d'un *renouveau* du partenariat entre l'Etat et les collectivités au Mali, et par analogie dans les pays voisins :

1. Inviolabilité et l'indivisibilité de la souveraineté de l'Etat central (*pouvoirs régaliens*)
2. Subsidiarité, au sens où les collectivités locales accomplissent les tâches de l'État au plus près possible de la population
3. Cohérence de l'action de l'État à l'échelle régionale.

→ *Un dialogue respectueux à égalité entre l'État central et les acteurs locaux (Ousmane Sy), ainsi que la reconnaissance constitutionnelle des conditions locales dans leur diversité peuvent devenir la base d'une deuxième décentralisation.*

La mise en œuvre combinée de ces principes n'est pas évidente. Par exemple, quelle relation entre le premier principe avec la nécessité d'exercer les fonctions judiciaires et policières d'une façon aussi proche que possible de la population (*police de proximité*) postulée dans le deuxième principe ? La négociation d'un nouveau contrat entre les acteurs politiques peut donc être considérée comme un processus complexe.

En revanche, selon des sources internes, le nouveau "*Programme d'appui à la décentralisation et aux collectivités territoriales*" (PADCT) de la coopération allemande au Burkina Faso et au Mali (2020 - 2025) ne permet pas d'espérer que la démarche ait été fondamentalement modifiée à la lumière des critiques et des principes directeurs susmentionnés. En tout état de cause, un quelconque changement d'approche n'a pas été communiqué publiquement. Il semble évident que les choses continuent à se dérouler « comme d'habitude ».

Le rôle des acteurs étatiques armés

Les trois principaux points de critique du document de réflexion n°1 sur le rôle des forces dites de sécurité ont été confirmés, parfois de manière spectaculaire, au courant de l'année 2020.

(1.) Le coup d'État au Mali a été justifié par les officiers eux-mêmes, entre autres par l'incapacité de l'État et de la direction de l'armée à établir une structure efficace pour l'armée malienne, principalement en raison de la corruption endémique dans le corps des officiers, à laquelle la mission de formation EUTM est également confrontée au quotidien. Concernant le Mali, cette évaluation est largement partagée par la société civile et les analystes non gouvernementaux. Cela souligne la nécessité, mentionnée ci-dessus, de différencier les niveaux hiérarchiques, les unités, etc. dans l'analyse de l'appareil de sécurité.

(2.) Il reste difficile de procéder à une évaluation indépendante, suffisamment étayée par des preuves, du rôle et de l'impact des interventions militaires extérieures et des opérations militaires nationales dans les zones rurales, et de la mesure dans laquelle elles contribuent à l'aggravation de ces conflits. L'exemple le plus frappant d'une dynamique négative d'intervention - ethnicisation - radicalisation reste le massacre des Peuls à Ogassagou au Mali en mars 2019. Dans la même veine, nous avons pris acte d'autres rapports de violations des droits de l'Homme par les armées burkinabé et malienne, en partie en coopération avec les milices, mais ces rapports ont souvent seulement des sources indirectes ou sont basés sur des entretiens à distance. Nous en savons encore trop peu sur la façon dont les acteurs militaires contribuent concrètement aux conflits, en particulier dans les zones rurales du Burkina Faso, et sur la façon dont ils sont perçus par la population. D'autre part, il existe des rapports sur un travail de protection efficace de différentes unités de l'armée au Mali, qui, par exemple, coopèrent avec des structures civiles multi-ethniques dans la zone de desserte de l'Office du Niger. Cela ne change apparemment rien au caractère fondamental de ces armées qui se résume à garantir les profits économiques des forces respectivement dominantes aux dépens de la mission militaire, sans parler du fait que cette question de fond n'est généralement même pas accessible à une évaluation ou à une recherche indépendantes.

L'option de la coopération avec les forces de sécurité doit donc toujours et encore être considérée de manière critique, bien qu'il ne faille jamais l'exclure de façon systématique. Toutefois, il ressort de l'analyse des erreurs, décrite ci-dessus, que les déficits et les fautes des forces de sécurité ne résultent pas uniquement d'un manque de capacité de combat, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être corrigés par la seule formation technique militaire. Certains chercheurs et observateurs critiquent cette situation :

„Un problème majeur est que les institutions d'aide répugnent toujours à prendre à bras-le-corps le problème fondamental qu'est la reconstruction des institutions régaliennes de ces pays. Elles ont coutume de s'impliquer dans la réhabilitation des ministères – des Finances ou de l'Agriculture -, de sociétés d'énergie ou de banques de développement. Mais l'armée, la police, la gendarmerie, l'administration territoriale, même la justice leur semblent en dehors de leurs mandats et de leurs compétences techniques.” (Michailof 2015: 262)

En d'autres termes, lorsqu'une telle coopération a lieu, elle est généralement laissée aux seules forces militaires ou de police occidentales - avec le succès très limité que l'on connaît, par exemple, des efforts allemands de formation de la police en Afghanistan. La coopération technique allemande a un certain nombre de projets de formation de la police dans son portefeuille, mais dans bien des cas un cadre institutionnel propice n'est pas imposé, ce qui a conduit à des effets de porte tournante comme dans la formation de la police en RD Congo.

Il s'ensuit que, si la conditionnalité exigée par Amnesty International, HRW et d'autres et résumée dans le document conceptuel n° 1 est strictement appliquée, une formation continue (EUTM) et un soutien opérationnel étendu semblent en principe justifiables. La conditionnalité ne doit pas seulement être mise en œuvre par les partenaires occidentaux, mais aussi élargie : les armées doivent refléter la pluralité ethnique de leurs pays, aussi bien dans le recrutement que dans la hiérarchie. Dans le cas de l'EUTM Mali, c'est un secret de polichinelle que ses mesures de formation, si tant est qu'il y en ait, renforcent les clivages ethniques dans l'armée. Ce déséquilibre doit être corrigé et ne doit en aucun cas être reproduit dans d'autres pays du Sahel. En conséquence, une nouvelle doctrine opérationnelle est nécessaire pour le déploiement sur le terrain d'unités ethniquement mixtes et linguistiquement compétentes.

(3.) Sur la doctrine du déploiement et l'**approche** dite de **réseautage** (*Security-Development Nexus*):

L'approche en réseau, ou le lien entre sécurité et développement, a déjà été critiquée dans le document n°1. Nous précisons : un regard fondamentalement critique sur un étroit lien entre aide militaire et aide au développement se justifie facilement. Une telle position politique est honorable, mais peu réaliste pour le Sahel. Nos critiques ne portaient généralement pas sur la combinaison prévue de mesures d'aide militaire et civile en tant que telles, mais sur leur dysfonctionnement présumé. Depuis lors, le comité Sahel VAD s'est efforcé de trouver des exemples du bon fonctionnement de ce réseautage par rapport aux structures de coopération et aux structures militaires spécialement mandatées de la République fédérale - des cas de meilleures pratiques (*best practice*), même si elles étaient limitées dans l'espace ou dans le contenu, mais sembleraient être applicables à plus grande échelle. En grande partie, cette recherche a été vaine. Au Mali, la seule approche concertée qui pourrait éventuellement être citée est évidemment celle du "Pôle de sécurité et de gouvernance" (PSDG) ou "*approche Konna*" - d'après la première ville dans laquelle un tel "*pôle*" a été installé. Selon l'Alliance Sahel, la France (AFD), la Banque mondiale, l'UE, MINUSMA, l'Allemagne (à Gao) et d'autres sont impliqués.

Même une approche de réseautage peut être dominée par les priorités militaires et rester ainsi calquée sur le schéma classique de la « contre-insurrection » comme doctrine opérationnelle - une

école par-ci, un hôpital par-là, construit par les militaires, qui suivent par ailleurs leurs axes d'intervention. De plus en plus, les critiques portent sur un problème encore plus grave : Si l'objectif premier de ces opérations reste simplement le **retour de l'État dans** les zones contestées, il peut passer complètement à côté des conflits sous-jacents :

*“There is now a stronger recognition among development and military actors in particular that simply restoring state functions in troubled regions is not enough – and that Sahelian states need deep reform, better access to justice, and impartial security forces, as well as more equitable and representative political systems, rather than just capacity-building. This is an important development, as it is crucial to consider **not just whether the state returns but what kind of state returns.**” (Lebovich 2020: 16-17; souligné par nous)*

(« Les acteurs du développement et de l'armée en particulier reconnaissent désormais plus clairement que la simple restauration des fonctions de l'État dans les régions troublées ne suffit pas - et que les États sahéliens ont besoin de réformes profondes, d'un meilleur accès à la justice et de forces de sécurité impartiales, ainsi que de systèmes politiques plus équitables et plus représentatifs, plutôt que d'un simple renforcement des capacités. Il s'agit d'une évolution importante, car il est crucial de ne pas se contenter de se demander si l'État revient, mais de se demander quel type d'État revient »)

Les programmes de retour de l'État ratent la perception des populations, si pour eux l'État lui-même est le problème, comme le note également l'Institut Clingendael :

"Pour les Maliens, le retour de l'Etat n'est pas un but en soi. Les atrocités commises par l'État contre les civils au nom de la lutte contre le terrorisme ne sont que des exemples particulièrement dramatiques des abus de pouvoir qu'ils subissent quotidiennement. Ces abus imprègnent le système judiciaire, la fonction publique et les autorités traditionnelles qui jouent un rôle important. Ils conduisent également à une mauvaise gestion d'importantes ressources naturelles, comme l'accès aux pâturages et à l'eau. Par conséquent, le renforcement des capacités de l'État ne peut apporter qu'une contribution limitée à la résolution de la crise de légitimité plus profonde. (Schmauder, politisez-vous ! Dans : International Politics, n° 6, novembre/décembre 2020, p. 78-81 ; souligné par nous)

L'identification par les populations de l'État avec une classe politique détestée et les formes sous lesquelles il se manifeste au quotidien démontrent que c'est une erreur stratégique de tenter par des moyens civils et militaires conjugués d'organiser le retour de ce même État dans les zones rurales et urbaines des pays du Sahel.

En revanche, un concept porteur de transformation des conflits doit se baser sur une analyse des conflits sociaux sous-jacents et doit rechercher avant tout des solutions civiles et des approches institutionnelles innovantes. Une telle démarche serait centrale dans l'application de la nouvelle *Approche territoriale intégrée (ATI) multisectorielle* dans le cadre de l'Alliance Sahel, qui a été adoptée lors de son Assemblée générale le 25 février 2020²¹ et dont on sait seulement que le concept doit être

²¹ Voir : <https://fasomali.com/cooperation-entre-le-g5-et-lalliance-sahel-vers-une-approche-integree-et-plus-pragmatique/>

adapté aux situations locales respectives en matière de sécurité.²² Sur le plan interne, cependant, la partie allemande critique le fait que la version de l'ATI sur laquelle les partenaires impliqués se sont apparemment mis d'accord sous la direction de la France serait sous primauté militaire.

Une discussion politique franche, qui sollicite les conseils d'acteurs essentiels dans la région et de scientifiques qui la connaissent bien, serait particulièrement importante sur cette question.

→ *Il n'existe pas de lien bien établi et accepté entre coopération civile et militaire au Sahel.*

Conséquences pour la coopération militaire internationale

Une autre évolution majeure est l'expansion du soutien sécuritaire pour les pays G5 au Sahel – avec la participation de l'Allemagne, par suite d'une décision de mai 2020 du parlement allemand. À la lumière de ce qui précède, une telle expansion est problématique. La coopération militaire avec les pays du Sahel en question se déroule à trois niveaux :

1. Opérations sur le terrain : a) les opérations de combat, b) les opérations de protection sur le terrain telles que MINUSMA
2. Entraînement des organes de sécurité²³
3. Réforme du secteur de la sécurité.

Le soutien international à la politique de sécurité dans le cadre du G5 est clairement axé sur les points 1. et 2. tandis qu'une réforme fondamentale du secteur a été sollicitée mais n'a pratiquement pas été mise en œuvre. Dans le document n°1 nous nous sommes basés sur les sources disponibles pour résumer l'échec systémique (délibéré) au Mali et au Burkina Faso.

Sur le point 1 : En ce qui concerne les opérations de combat et de protection sur le terrain, l'idée semble pertinente que l'échec militaire doit être compensé par des efforts militaires encore plus importants. C'est la logique de la *task force* "Takuba" sous la direction des militaires français. Au vu de tous les arguments mentionnés, cela ne fait aucun sens. Un argument essentiel découle du consensus selon lequel une victoire militaire - si elle était possible - ne pourrait qu'être réalisée par les forces nationales. A moyen et long terme, leur performance en matière de stabilisation est cruciale :

²² <https://www.alliance-sahel.org/presse/prochains-evenements/lapproche-territoriale-integree-au-centre-de-reunions-de-haut-niveau-au-tchad/>

²³ Voir : Ministère fédéral de la Défense / Ministère des Affaires étrangères, L'initiative de renforcement des capacités du gouvernement fédéral, Berlin 2019, qui stipule : "Le cercle des pays partenaires de l'initiative de renforcement des capacités 2016 et 2017 - Irak, Jordanie, Tunisie, Mali et Nigeria - a été élargi en 2018 pour inclure le Burkina Faso et le Niger. La Somalie et la Gambie ont été ajoutées en 2019. Il existe également des projets individuels, par exemple par l'intermédiaire des Nations unies ou de l'OTAN, pour l'organisation régionale G5-Sahel et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La coopération avec les partenaires est mise en œuvre par l'intermédiaire d'acteurs de l'ensemble du secteur de la sécurité, de l'armée, de la gendarmerie et de la police à la protection civile et à la société civile. Cependant, la "mise à niveau" ne semble pas encore être arrivée au Burkina Faso, mais ne sera peut-être réalisée qu'avec l'EUTM Burkina, dont nous précisons ici la conditionnalité politique.

„le déploiement de soldats en provenance de l'ancienne puissance coloniale est condamné à l'échec lorsqu'il s'agit de mener une guerre longue contre des groupes insurrectionnels.” (Perouse de Montclos 2020: 12)

Sur les points 2 et 3 : La tendance, dans le cadre de l'initiative du gouvernement allemand, à concevoir les projets comme purement "techniques", apolitiques et réduits à des approches « professionnelles » isolées est fortement remise en cause.²⁴ Cette critique est basée sur les expériences en Afghanistan et en Irak, mais peut également être appliquée à l'EUTM Mali, à condition que - selon une autre critique de la même source – il soit même possible de rendre les intentions et les résultats transparents et évaluables. Dans des contextes extrêmement problématiques comme au Sahel, une approche purement technique ne peut pas réussir. Il en résulte une situation dans laquelle l'entraînement remplace la réforme du secteur, et des formations sont dispensées même lorsque les conditions essentielles dans l'armée et dans la société ne sont pas existantes. La préférence pour une expertise technique étroitement définie (à l'extrême : pouvoir mieux tirer et se déplacer sur le terrain) conduit précisément à la prépondérance de formation et armement militaires.

Politiquement, l'extension du soutien de l'EUTM au Burkina Faso, au Niger et au Tchad en tant que formation technique étroitement définie ne se justifie guère – même si des modules de formation en droits de l'Homme sont également offerts. Les violations des droits de l'Homme par l'armée et la gendarmerie au Burkina Faso et au Mali ne s'expliquent pas par déficits de formation, et elles ne sont évidemment pas de purs échecs de commandement non plus, mais concernent également les troupes. En plus d'une modification de la doctrine opérationnelle (comme mentionné ci-dessus), une réforme du secteur de la sécurité fixée contractuellement doit être une base essentielle des coopérations sur le terrain et des formations - en bref : pas d'assistance à (1.) et (2.) sans (3.). C'était également le motif principal de l'intervention des officiers maliens en août 2020, en dehors de leur critique bien justifiée selon laquelle l'ancienne direction de l'État n'avait rien réglé d'autre. Comme indiqué au début, le concept d'une « réforme » du secteur de la sécurité ne décrit pas de manière adéquate la nécessité de former une armée qui devient véritablement nationale et s'engage à respecter la constitution et les citoyens du pays. Il est impératif que la réforme du secteur s'accompagne de principes d'application de l'État de droit, notamment de la poursuite en justice des auteurs de crimes et de l'indemnisation des victimes. Il n'y a pas encore un seul cas concernant ces derniers points, ni au Burkina Faso ni au Mali.

Le moment précis pour mettre en œuvre de telles réformes fondamentales n'est pas scientifiquement identifiable. Apparemment elles ont été repoussées à maintes reprises afin de ne pas mettre en péril soi-disant « le tout » de la coopération militaire au sein du G5. Cependant, s'il y a un moment propice pour changer de cap, on dirait que c'est maintenant, car l'EUTM Mali est affecté par la COVID-19 et les suites du coup d'État, les EUTM Burkina, Niger, Tchad viennent d'être redessinées et en même temps la France repense son déploiement militaire.²⁵

→ *Le bon moment pour changer la doctrine militaire de déploiement au Sahel est : maintenant.*

²⁴ Voir Philipp Rotmann (GPPI), Learning from Germany ? in : Welt-Sichten Nr. 9, 2020, pp. 32-35.

²⁵ À ce stade, on peut citer l'exemple positif de la Mauritanie, dont le leadership, après un changement radical de la doctrine et du moral des troupes, a réussi à éviter une spirale descendante, imminente dans sa région du Sahel (voir Anouar Boukhars, *Keeping Terrorism at Bay in Mauritania*, Africa Center for Strategic Studies, Spotlight juin 2020). C'est pourquoi, paradoxalement, la Mauritanie est le pays le moins mentionné dans la discussion parmi tous les pays du G5.

Dans ce contexte, il est crucial que la réforme du secteur ne soit pas définie par les seuls responsables de l'État, de l'armée et de la police, sous la forme des habituelles listes de souhaits en matière d'entraînement et d'équipement, mais que le parlement et la société civile puissent faire connaître leurs exigences, avec le soutien de la coopération internationale. Nous proposons que le gouvernement allemand se fixe un délai dans lequel la réforme du secteur de la sécurité au sens décrit ci-dessus doit être irréversiblement mise en route par les gouvernements partenaires. Dans le cas contraire, il faudrait proposer d'arrêter l'EUTM Sahel et mettre fin immédiatement à l'accord du parlement allemand.

Si la mission se poursuit, la transparence, la traçabilité et l'évaluation méthodique des programmes sont d'autres éléments indispensables à tout engagement en matière de politique de sécurité, en incluant un mécanisme de suivi des opérations militaires et humanitaires sur le terrain.

En résumé des deux sections précédentes, on peut dire que le soutien international aux pays du Sahel sous la **primauté du militaire**, et de surcroît dans l'optique étroite des seules opérations de terrain et de la "mise à niveau" conventionnelle sans réforme sectorielle, est très problématique et, selon l'appréciation de tous les analystes, voué à l'échec. Compte tenu du fait qu'il y a plusieurs piliers de l'engagement international au Sahel (voir ci-dessous), une telle primauté du déploiement militaire est certes contestée, mais comme son élément central - le lien entre la sécurité et le développement – de fait ne fonctionne pas, les opérations purement militaires restent l'intervention la plus massive et la plus visible dans les pays partenaires, surtout si la coopération purement civile ne parvient pas à sortir du "*business as usual*", comme nous l'examinerons à nouveau dans les sections suivantes.

La contribution civile de la coopération internationale

La superstructure multilatérale - l'alliance du Sahel et autres plates-formes

Le document de réflexion n°1 traitait en détail de la très modeste contribution de l'aide civile à la stabilisation des pays du Sahel. Nos interlocuteurs nationaux et internationaux n'ont pratiquement pas émis d'objection à ce constat. Le premier problème est la superstructure multilatérale. Comme déjà mentionné, le soutien international aux États du Sahel est organisé à travers une superstructure multilatérale pour le moins complexe. Outre la multiplicité des mandats et des opérations militaires, le G5, l'Alliance Sahel, le P3S et la Coalition pour le Sahel coexistent et se chevauchent, chacun avec des programmes civils plus ou moins attribuables et avec des adhésions changeantes. Cet éblouissement a tout naturellement écarté les vieilles communautés régionales de la place, comme le Conseil de l'Entente, le CILSS ou la CEN-SAD - sans parler du rôle de premier plan que la CEDEAO devrait jouer dans laquelle toute initiative de ce genre devrait être ancrée.²⁶ La superstructure multiple pour le Sahel n'est pas devenue opérationnellement plus transparente au cours de l'année dernière.²⁷ Le résultat de l'actionnisme géopolitique est une structure hyper-complexe et surréaliste ou, comme le dit Lebovich, purement "théorique", d'une efficacité douteuse. L'absence de coordination civile et

²⁶ Il existe ici un parallèle caché avec le traitement des communautés régionales en Afrique par l'Union européenne en matière de politique commerciale, où elles sont également ignorées dans leur fonction d'intégration économique, et où des accords commerciaux séparés sont plutôt conclus avec des États individuels ou des sous-groupes dans toutes les régions d'Afrique. (voir Asche 2018)

²⁷ Voir en particulier l'analyse la plus récente dans Lebovich 2020.

civilo-militaire efficace au sein de l'Alliance du Sahel menace une fois de plus de laisser le rôle dominant au secteur de la sécurité.

→ *La superstructure multilatérale des alliances au Sahel est trop complexe et ne montre pas de signe d'une coordination efficace.*

L'annonce triomphale de l'Alliance du Sahel, selon laquelle elle coordonne plus de 800 projets dans trois piliers, six secteurs prioritaires et quatre thèmes transversaux, se réfute par elle-même.²⁸ Les piliers, secteurs et thèmes n'indiquent toujours pas de priorisation stratégique, ni de coordination en soi, mais sont simplement une présentation à peu près cohérente de tout. Les quelques exemples de projets réussis présentés dans l'autoportrait de l'Alliance peuvent être correctement décrits, mais leur petit nombre dans un océan de 800 projets contribue involontairement à la critique générale de l'aide au développement. Le fait que la "coordination" n'ait pas (encore) lieu dans la région non plus et dans la plupart des structures pas non plus sous la direction des représentants de la région, indique un autre problème fondamental de la politique occidentale au Sahel - elle reste dans ce contexte une politique *pour* le Sahel.

La recherche des « Game Changers »

Les problèmes de la coopération civile ne sont pas seulement de nature organisationnelle, mais sont au moins autant une question de contenu et de stratégie. Il s'agit d'interventions pionnières qui peuvent changer fondamentalement la dynamique de développement dans la région ou la placer sur une voie de développement plus élevée. Par conséquent, la GIZ allemande a fait de la recherche de tels « **game changers** » (changeurs de donne) au Sahel l'une de ses tâches. Dans le document n°1, suite aux informations de la GIZ, une seule initiative de ce genre a été citée :

→ Le programme "Desert-to-Power", c'est-à-dire l'utilisation généralisée de l'énergie solaire pour produire de l'électricité et de l'hydrogène.

Encore d'autres approches de développement peuvent avoir un tel potentiel, mais elles n'ont pas encore été précisées en termes de viabilité durable et d'effets à large échelle.

→ Dans certaines circonstances, le projet d'une grande muraille verte (*great green wall*) à travers le nord du Sahel, qui a été poursuivi sans enthousiasme depuis de nombreuses années, peut en fait changer la situation écologique de base sur le terrain et en même temps créer des emplois en masse. Là où les projets de plantation sont institutionnellement ancrés, ils se sont avérés durables. Et la ceinture verte au nord de Ouagadougou a déjà montré dans les années 1980 que de telles mesures de conservation peuvent être efficaces dans la durée.

→ Il est impensable de changer la donne sans une démarche globale de modernisation de l'agriculture à petite échelle, y compris de nouvelles approches agropastorales. Le document n° 1 a énuméré un certain nombre de mesures qui ont déjà fait leurs preuves, mais on ne sait pas encore très bien pourquoi elles n'ont pas essayé spontanément dans les communautés agricoles et si elles sont suffisantes pour entraîner une transformation systémique de l'espace rural.

²⁸ Voir la carte interactive à l'adresse <https://www.alliance-sahel.org/les-projets/>.

- Compte tenu de ce qui précède, une réforme foncière globale ou une (re)réforme des droits fonciers peut être un corollaire nécessaire de la modernisation de l'agriculture.
- Une approche démographique radicale est exigée par de nombreux observateurs critiques au Sahel, en particulier au Niger, où la politique démographique n'est toujours pas abordée de la seule manière raisonnable, c.-à-d. en renforçant l'autodétermination des jeunes femmes.
- Une conversion à l'échelle nationale de l'approvisionnement énergétique en sources renouvelables, parmi lesquelles la combinaison de *systèmes solaires hors réseau / en réseau* avec d'autres sources d'énergie a probablement les meilleures chances et est déjà en train de s'implanter dans toute l'Afrique grâce aux forces du marché.
- Une approche plus cohérente dans le secteur de l'éducation, en exploitant le potentiel des nombreux jeunes, en particulier aussi des filles et des femmes, dans ces pays. Cela doit inclure des éléments d'éducation à la citoyenneté qui ne sont pas basés sur les anciens modèles d'État, mais se concentrent sur des modèles de représentation légitimes.
- Des programmes de formation professionnelle, qui sont couplés sur une grande échelle avec des programmes locaux de promotion de l'emploi et de crédit.
- Au niveau politique, la deuxième décentralisation serait révolutionnaire, car elle changerait les réalités fondamentales de la distribution du pouvoir au Burkina Faso, au Mali et au Niger (voir ci-dessus).

Jusqu'à présent, seuls certains critères de base pour des interventions novatrices au Sahel se dégagent de façon claire :

- Promotion prioritaire d'initiatives concrètes de la société civile en leur ménageant une marge de manœuvre pour agir de leur façon, selon leurs agendas, contrairement à la pratique habituelle de sous-traitance de la coopération au développement actuelle
- Passage à différents niveaux (micro, meso et macro) : les « game changers » doivent avoir un effet à grande échelle
- Capacité à transformer qualitativement les conditions socio-économiques, politiques ou environnementales
- Une large participation des jeunes et des femmes
- Création de situations gagnant-gagnant
- Capacité à susciter un nouvel optimisme dans la population quant à ses perspectives
- Acceptation des spécificités locales.

Il semble donc crucial de **penser** ces interventions novatrices de manière stratégique **en partant de l'objectif final** - tout comme nous l'avons proposé dans le document n° 1 pour la stabilisation à court terme : quels sont les intrants et les extrants nécessaires et suffisants pour obtenir les effets sociaux souhaités et l'impact souhaité sur des sous-régions entières.

Précisions sur la "grande solution" ("Whatever it takes")

La proposition d'une solution à grande échelle présentée dans le document n° 1 découle logiquement du constat unanime selon lequel le maintien du statut quo – le *business-as-usual* – n'est pas une solution pour le Sahel - comme le démontrent l'échec de l'aide militaire dominée par l'étranger, la multitude de projets classiques et l'absence de lien entre les deux. Notre "grande" approche a néanmoins été mal comprise de diverses manières. Sa seule véritable alternative est qu'il n'y a pas vraiment de solution internationale à la crise existentielle des pays du Sahel. Cette thèse pessimiste ne peut être réfutée comme telle, mais nous pouvons tout de même clarifier notre pensée d'une **approche de grande envergure** (*comprehensive approach*), qui est largement partagée par nos collègues de la région :

Un premier malentendu porte sur la question suivante : qui conçoit et décide d'un tel programme ? Dans l'argumentation du document n° 1, ce ne sont pas les partenaires occidentaux, et encore moins le seul côté allemand ou français, mais les forces civiles et étatiques du Burkina Faso, du Mali ou du Niger qui sont prêtes pour une réforme profonde. C'est leur programme national qui compte - à la suite d'une autre table ronde, d'un dialogue national, d'une réconciliation nationale ou d'une nouvelle conférence nationale qui jette un regard critique sur les expériences antérieures avec de tels formats.²⁹ Elle doit être soutenue politiquement, techniquement et financièrement par des ressources externes d'un volume exceptionnel, car cela n'a jamais été le cas lors d'événements antérieurs ou actuels de ce type. Les participants à un tel dialogue doivent savoir à l'avance qu'il existe la garantie internationale d'une mise en œuvre effective de ce qui se décide. Le document n° 1 a fait des propositions sur ce que peuvent ou devraient être les composantes sectorielles si l'on veut répondre à l'exigence impérieuse d'un effet stabilisateur couvrant le territoire entier. L'issue du processus national envisagé n'est donc pas totalement ouverte, ce qui se reflète par ailleurs dans la convergence thématique des solutions qui sont déjà proposées.

Parmi les éléments nécessaires, il convient de souligner plus clairement que dans le document n° 1 qu'une solution à terme doit créer des situations gagnant-gagnant (*win-win situations*). A cette fin, elle doit offrir aux élites dirigeantes un modèle économique qui leur assure un bon train de vie basé sur autre chose que le pillage de l'État ou les marchés de la violence. Dans les pays où l'État reste la meilleure chance de s'enrichir rapidement, au sens de la vieille thèse de François Bayart (Bayart, 1989), une alternative par le développement d'un large secteur privé local doit se dessiner.

→ *Une "grande" solution aux conflits du Burkina Faso ou du Mali, telle que proposée par le Comité VAD Sahel, ne doit être conçue en Allemagne, mais elle devrait être garantie par un soutien extérieur massif à la mise en œuvre. Une telle garantie n'a pas existé jusqu'à présent - une des raisons pourquoi nombre de plans de réconciliation nationale sont restés lettre morte.*

²⁹ Voir la proposition d'Ousmane Sy d'organiser un grand « Toguna » national (*case à palabre*): « Les conditions de la tenue de ce grand 'Toguna national', les thèmes à mettre en débat, ses modalités d'organisation et sa durée doivent être arrêtés de manière inclusive, en tirant les leçons des expériences anciennes et récentes (la Conférence Nationale de 1992, la Conférence d'Entente Nationale de 2017, etc.) » (Sy, Blogspot: De quelle transition le Mali a besoin aujourd'hui ?, décembre 2017)

Une approche de grande envergure implique également qu'un ou plusieurs partenaires internationaux "forts" doivent jouer le rôle de mentors et de facilitateurs d'un nouveau processus de dialogue.³⁰ Si la partie allemande est acceptée pour cette fonction, les capacités en personnel du Ministère des Affaires Etrangères à Berlin et sur le terrain doivent être renforcées en conséquence, comme le proposent également les groupes parlementaires du *Bundestag*. Toutefois, dans un contexte politique donné, un tel partenaire (ou groupe) international de premier plan doit également se réserver le droit d'imposer des conditions strictes et de *cogérer* l'administration financière. Cela découle de l'analyse de la constitution précaire de l'État, et cette conditionnalité n'a pas été contredite non plus jusqu'à présent par les partenaires burkinabè de l'initiative, bien qu'ils auraient facilement pu nous accuser de néocolonialisme.

La dimension régionale d'une stratégie de solution : par où commencer ?

Un autre malentendu concernant une Grande Solution est facile à résoudre : tout ne doit pas nécessairement être mis en œuvre au niveau central et en même temps sur l'ensemble du territoire national. Les principes décisifs et les orientations stratégiques doivent être dès le début mis en place au niveau central, en particulier la maîtrise politique des forces dites de sécurité, comme l'objectif de la stratégie est la restauration du contrôle sur l'ensemble du territoire national. Parallèlement, de nouvelles dynamiques sociales peuvent se créer au niveau local ou régional.³¹ Toutefois, les documents que nous avons lu ne tranchent pas sur la question de savoir si le levier initial de l'initiative nationale de stabilisation doit se situer au niveau national ou local. C'est une question de *realpolitik* dans le contexte des relations de pouvoir existantes. Si, par exemple, il semble plus réaliste de stabiliser d'abord la province autour de Djibo ou la région centrale du Mali par un grand programme d'aide et de la rendre à nouveau librement accessible, avec ses principales villes, cela pourrait être une façon judicieuse de commencer. Cette question de l'entrée de jeu est ouverte, mais elle doit être abordée explicitement. Jusqu'à présent, on ne connaît que le seul concept de "villages défensifs" pour les zones de combat, dont les implications ont été critiquées dans le document n°1.

Dans les discussions actuelles, le choix des domaines d'intervention prioritaires est de plus en plus discuté. Dans la littérature, ainsi que dans les rangs de la coopération technique, il a été suggéré (a) de mener une analyse stratégique séparée pour chaque zone, et (b) de concentrer l'effort civil international en premier lieu sur les zones qui sont relativement pacifiques et accessibles, en d'autres termes, non pas sur le "no man's land" malien ou nigérian, où certains projets du Ministère des Affaires Etrangères allemand fonctionnent en partie, non plus sur les zones contestées telles que la province autour de Djibo ou les quatre autres provinces en lice du Burkina Faso, la région centrale du Mali ou, dans un sens plus large, la région du Liptako-Gourma, mais sur les zones sud des pays. Nous

³⁰ En d'autres termes, il ne s'agit nullement d'une agence comme le PNUD, qui se voit régulièrement dans le rôle de coordinateur mais qui ne dispose d'aucune condition institutionnelle préalable à cet effet, pas même au sein du système des Nations unies.

³¹ Semblable à une "*approche par zone*" (*area based approach*) issue du débat sur le *lien entre l'humanitaire, le développement et la paix* : une telle approche vise à créer une dynamique ascendante dans une unité géographique spécifique qui implique un large éventail d'acteurs locaux de l'État, du secteur privé et de la société (par exemple les autorités traditionnelles), ouvrant ainsi diverses possibilités de coopération et de coordination des mesures humanitaires, de développement et de consolidation de la paix. Voir l'exemple de la Somalie (Medinilla et al. 2019 : 25).

considérons que cette concentration spatiale sur des régions sûres - "îlots de stabilité" - est bien facile et problématique, quoiqu'elle puisse sembler attrayante du point de vue de résultats rapides. Cependant, elle prolonge le *statu quo* et abandonne les régions instables exclusivement à l'intervention militaire, sans véritable possibilité que des solutions "testées" dans les zones sud sécurisées puissent être ensuite transférées dans les zones contestées.

→ *Une stratégie axée sur des régions spécifiquement choisies est une bonne chose, mais une concentration sur des "îlots de stabilité" est stratégiquement mal avisée car elle laisse l'initiative dans les zones de crise aux militaires et un effet domino positif n'est pas prouvé.*

Dans ce contexte, les régions frontalières sont des zones clés. On ne soulignera jamais assez l'importance du rétablissement de la sécurité dans les régions frontalières pour l'avenir des deux États. À l'origine, les régions frontalières des États d'Afrique de l'Ouest ont été créées par les lignes de démarcation artificielles tracées par les puissances coloniales, soit pour délimiter des sphères d'influence, soit, à leurs yeux (et en fonction de leurs intérêts), pour établir des structures administratives centralisées efficaces. Souvent (comme dans notre cas, au Burkina Faso et au Mali), les mêmes groupes ethniques et sociaux vivaient des deux côtés ; ils n'étaient séparés qu'en apparence par les frontières, mais en même temps (dans l'État post-colonial) ils étaient tellement périphériques que l'État central (y compris ses collecteurs d'impôts ou ses agents des douanes) n'exerçait pas vraiment de contrôle. Au début, la population de ces régions a souvent considéré cela comme un avantage, mais elle a ensuite de plus en plus compris qu'à côté de l'administration générale, les services sociaux faisaient également défaut: les établissements de santé, les écoles, l'approvisionnement en eau et en électricité.

Sous le gouvernement de Thomas Sankara (1983-1987), ces régions ont été pour la première fois au centre de l'action politique de l'État. Après son assassinat, cependant, ces initiatives n'ont pas été poursuivies avec détermination, ou se sont complètement enlisées. Des tentatives similaires au Mali n'ont jamais eu un succès comparable, bien qu'elles aient été saluées par les pays donateurs. Elles sont littéralement restées coincées dans les « gorges gavées » de la classe politique malienne (et de ses partisans français).

La situation précaire de ces régions est aujourd'hui le point de départ pour les groupes terroristes. Le contrôle des routes transfrontalières et, en général, le contrôle des frontières entre le Mali et le Burkina Faso est important : pour l'approvisionnement en armes, munitions et véhicules, pour la contrebande (personnes, or, drogues), pour l'approvisionnement des camps terroristes en alcool et en stupéfiants dans un sens, et pour le commerce de bétail volé dans l'autre. Mais les terroristes essaient également de bloquer les flux commerciaux entre les États, ce qui aggrave notamment la situation économique des habitants des villages proches de la frontière. Du côté malien, plusieurs ponts ont été détruits. Non loin de Thiou, on a par exemple tenté de faire sauter le pont de Nommou, mais cela a échoué à cause de sa solidité. Les régions éloignées deviennent importantes car elles permettent de contourner les routes contrôlées par les militaires. La destruction des structures étatiques décentralisées (administration décentralisée, établissements de santé, écoles) est un élément central de la stratégie des groupes terroristes. Il est incompréhensible qu'on décide de priver ces mêmes régions frontalières de programmes civils et de les abandonner à la primauté des opérations militaires.

La division du travail entre la France et l'Allemagne

La deuxième question centrale concerne le leadership et la division du travail au sein de la coalition des partenaires occidentaux des pays du Sahel. Cette coalition opère sous la direction politique et militaire de la France. Un accord avec la France et la répartition du travail avec elle sont essentiels et ont été abordés dans le document n° 1. Des doutes quant à la marge de manœuvre d'une Allemagne qui veut assumer un rôle plus important sont bien compréhensibles, notamment au vu de la littérature abondante sur "*La Françafrique*" (Verschave, 2000) ou sur l'Afrique francophone en tant que territoire réservé au gouvernement français ("*pré carré*"). Depuis la formation de l'Alliance Sahel en juillet 2017, l'Allemagne est néanmoins le deuxième partenaire de l'Alliance après la France.³² En effet, notre proposition centrale d'une responsabilité spéciale allemande dans un pays du Sahel repose sur une hypothèse multiple :

1. Une redéfinition du rôle de l'Allemagne en Afrique par rapport au rôle de la France est nécessaire et attendue depuis longtemps, car bien que la politique française ne soit pas coupable de tous les maux dont elle est accusée aujourd'hui en Afrique, elle est toujours profondément marquée par des traits néocoloniaux et patriarcaux.
2. Le temps est enfin venu de corriger l'habitude que l'Allemagne accepte la France partout en Afrique francophone comme leader, car les intérêts communs et les problèmes mondiaux font désormais que l'Afrique apparaît également pour l'Allemagne comme une région de grande importance géostratégique. Plus que jamais, il est hors de question de parler de l'Afrique comme d'un « théâtre secondaire de guerre », une désignation plus que douteuse en toutes circonstances.
3. Si l'Allemagne et la France ont une responsabilité particulière de leadership conjoint au sein de l'Union européenne, elle doit également se manifester dans le contexte de la politique européenne à l'égard de l'Afrique, au lieu de considérer l'asymétrie historique comme allant de soi pour cette région.
4. D'un point de vue pragmatique de la « *realpolitik* », la correction d'un tel déséquilibre dans les relations franco-allemandes ne doit pas être initiée partout en Afrique, mais d'abord localement et en étroite concertation - d'où la concentration sur une région et surtout sur un pays au Sahel.

Dans l'intérêt bien compris de tous les pays concernés, une nouvelle politique africaine allemande par rapport à la France est attendue depuis longtemps – au plus tard depuis le génocide au Rwanda en 1994, lorsque des acteurs politiques de ce pays avaient déjà demandé au gouvernement allemand d'assumer sa responsabilité historique face à la menace d'un cataclysme, comme des acteurs camerounais le font d'ailleurs aujourd'hui pour leur pays qui est le Cameroun. L'incapacité à regarder en face le rôle de l'Allemagne dans la préparation du génocide rwandais a empêché Berlin jusqu'à ce jour de tirer les leçons pertinentes d'une division du travail désastreuse.

Du point de vue économique ou purement mercantiliste, un changement de la division franco-allemande du travail au Sahel est facilité par le fait que - contrairement aux thèses faiblement étayées sur les grands intérêts français en matières premières ou de commerce, qui sont tenus pour responsables de sa forte intervention au Sahel - la région n'est (même) pas essentielle pour la France.

³² Au niveau militaire cela s'entend en excluant les vastes opérations secrètes de l'assistance militaire américaine, voir NYT Magazine, 15.10.2020.

Ce sont les soi-disant élites de ces pays et les groupes d'entreprises françaises qui ont un intérêt économique dominant en Afrique de l'Ouest et du Centre et dans l'union monétaire (voir section suivante), et même cet intérêt ne se trouve pas principalement au Sahel, mais plutôt en Côte d'Ivoire, au Sénégal ou au Cameroun. La "*Formation du bloc historique postcolonial*" entre les classes politiques de la France et des États francophones d'Afrique fait encore obstacle à regarder les réalités économiques en face, plus de 30 ans après que Bayart avait analysé ce bloc (1989 ; chapitre VII).

En outre, on a des échos sur la perception en France que son appareil gouvernemental et militaire soit surchargé au Sahel. C'est ladite "*fatigue du Sahel*" qui en résulte, à commencer par la frustration à propos de la vague populaire "*La France - dégage*" qui s'articule dans les pays du Sahel. Dans le document n°1, ces observations informelles n'ont pas toutes été révélées. Elles impliquent aussi que l'administration militaire et civile pèsent très différemment leurs options au Sahel.³³ Des auteurs dans la tradition des sciences po décrivent, pour la coopération française en général et la politique sahéenne en particulier, les querelles interminables entre différents ministères, qui font qu'un intérêt politique français bien articulé pour le Sahel n'apparaisse comme un *mirage*, une image illusoire. Le gouvernement allemand ne risque donc même pas de s'opposer à un bloc homogène d'intérêts français au Sahel.

Répartir la responsabilité internationale au Sahel sur plusieurs épaules est une préoccupation exprimée par la partie française. Toutefois, ceci n'implique pas forcément un abandon du contrôle français sur l'ensemble du processus du G5. Les sensibilités dans les milieux politiques et administratives françaises restent donc diffuses. Au lieu de se plonger davantage dans ces sensibilités parisiennes, nous proposons une définition autonome d'un nouveau rôle de l'Allemagne en Afrique, à l'exemple du soutien à un pays sahéen. Ceci est à la fois dans le meilleur intérêt de ce pays et enfin dans l'intérêt bien compris de la France. Un tel engagement est complémentaire à la coopération avec les autres pays du Sahel, y compris une aide plus importante au Mali ou au Niger et une correction de la trajectoire politique au Tchad.

→ *Une solution civile globale à la crise dans un pays du Sahel, soutenue au premier plan par l'Allemagne, ne peut être obtenue contre et sans le gouvernement français. Elle nécessite une nouvelle définition de la division du travail franco-allemande en Afrique. Cette redéfinition est attendue depuis longtemps. Elle peut s'appuyer sur les travaux critiques de politologues français et francophones.*

³³ On peut laisser ouverte à ce stade la question intéressante de savoir dans quelle mesure la *fatigue du Sahel* peut être classée comme une manifestation spécifique d'un état d'esprit général, que la Revue des Deux Mondes a décrit dans son dernier numéro (sept. 2020) comme "*L'épuisement français - politique, moral, institutionnel*".

Ceterum censeo : Mondialisation et politique commerciale

A ce stade, nous renouvelons notre appel du document n° 1, qu'une transformation de la politique économique – néfaste – de l'Union européenne vis-à-vis de l'Afrique peut apporter une contribution novatrice à la stabilisation des pays du Sahel qui soit au moins aussi importante que la coopération militaire et l'aide bilatérale. Le réseau ONG *Fokus Sahel* souligne également la responsabilité européenne de donner le cap de façon tout différemment, sans quoi une stratégie pour le Sahel ne peut être efficace.³⁴ Jusqu'à ce jour, le projet de nouvelle politique UE-Afrique ne contient³⁵ rien de tout cela, - selon l'ébauche de juin 2020 ou la communication sur la *stratégie globale avec l'Afrique (CSA)* -, en particulier rien qui ouvrirait de meilleures perspectives commerciales pour les agriculteurs du Sahel. La réforme timide de la monnaie commune FCFA, qui reste contrôlée par la France, est une réforme encore totalement insuffisante qui concerne les pays du Sahel central. Quatre des pays du G5 sont toujours contraints d'utiliser une monnaie surévaluée, qui rend leurs exportations plus chères, en particulier celles parmi les *Cotton 4*, et qui rend les importations de la métropole excessivement bon marché. La fragmentation arbitraire des communautés régionales UEMOA et CEDEAO par des accords commerciaux sélectifs entre l'UE et des États individuels aggrave le déséquilibre des politiques économiques, tout comme la surpêche des côtes africaines et d'autres domaines dont les dimensions sont bien documentées (exportations de biens d'occasion ou de déchets de l'UE). La société civile, la classe politique et les milieux scientifiques dans les pays du Sahel - ici incluant explicitement le Sénégal - sont tout aussi conscients de ces interrelations que du problème qui est le principal objet de ce document. On peut en déduire une règle simple : aucun projet de politique de stabilisation des pays du Sahel qui ne ferait référence qu'à la primauté de la sécurité et de l'habituelle aide au développement, ne convaincra dans ces pays. Le projet présenté à Bruxelles pour « *renforcer le lien* » entre l'Afrique et l'Europe, qu'aussi la présidence allemande du Conseil soutient, se résume même à une formule complètement absurde, car le précédent "lien" n'avait pour l'Afrique guère d'avantages économiques, mais des inconvénients fondamentaux. La formule ne trouve qu'une faible justification dans la logique de la concurrence géostratégique avec la Chine, la Russie et d'autres pays.

→ Une solution à la crise du Sahel doit inclure une correction profonde de la politique commerciale européenne envers l'Afrique. Sinon, elle ne fonctionnera pas et ne convaincra pas les populations d'Afrique de l'Ouest. Ce que l'on sait jusqu'à présent de la nouvelle stratégie globale avec l'Afrique n'indique pas encore d'une telle vision politique au sein de l'UE.

³⁴ *Fokus Sahel* : recommandations pour le processus de consultation en ligne du SEAE pour une révision de la stratégie de l'UE pour le Sahel, 2020.

³⁵ ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/communication-eu-africa-strategy-join-2020-4-final_fr.pdf

Les élections au Burkina Faso³⁶

Enfin, nous appliquons ce qui a été dit à une question d'actualité immédiate, à savoir les élections au Burkina Faso en novembre 2020. Le fait que le multipartisme et les élections générales ne sont pas la panacée pour les processus politiques africains est bien établi depuis longtemps. Les récentes élections en Côte d'Ivoire, en Guinée et en Tanzanie ont confirmé dans leur déroulement que cet instrument de changement démocratique des plus précieux ne fonctionne pas ou plus dans de nombreux pays africains - un problème fondamental auquel tant l'Union européenne que l'Afrique doivent faire face.

En conséquence, les élections au Burkina Faso et au Niger ou les élections au Mali prévues à brève échéance en 2021 peuvent difficilement servir de plate-forme centrale pour la discussion et la mise en œuvre de la transformation sociale. Pour le réseau *Fokus Sahel*, il est donc « important que le Mali ne soit pas contraint d'organiser des élections précipitées par la pression internationale - il faut du temps pour se rendre compte des abus et réorganiser les partis politiques. »³⁷ Si les critères de large participation sociale, de rupture du système kleptocratique, de débat programmatique substantiel et d'égalité des chances pour tous les concurrents sont essentiels pour un nouveau départ parlementaire crédible, alors les scrutins prévus ne répondent pas à ces critères.

En juillet 2020, au Burkina, 52 des 127 députés ont constaté qu'il n'était pas sûr de faire campagne dans leur circonscription. (*The Economist*, 05/09/2020, p. 28) Dans 5 des 13 régions du pays, il ne sera pas possible de voter dans certaines municipalités ou parties de municipalités³⁸. Selon la commission électorale CENI, 1619 des 9299 villages et secteurs urbains n'ont pas pu enregistrer les électeurs.³⁹ Cela représente environ 17 % des villages et des secteurs urbains, où vivent environ 6 % des électeurs. Selon l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), en 2020 les 22 municipalités non enregistrées représentent plus de 417 000 adultes. Les possibilités effectives de participer à l'élection seront encore beaucoup plus faibles. L'élection n'aura pas lieu ou sera très difficile, en particulier dans les régions où des groupes ethniques autres que les Moorephones, par exemple les Fulbe /Peuls sont majoritaires ou ont une proportion de la population plus élevée que la moyenne nationale. Dans ces circonstances, les élections risquent de produire une discrimination ethnique ou de renforcer la discrimination ethnique selon les lignes de conflit existantes. Les minorités et les régions gravement touchées sont susceptibles d'être sous-représentées. La composition du Parlement sera alors fondamentalement déséquilibrée. Il en va de même pour des élections au Mali qui seraient convoquées à bref délai.

De plus, une analyse critique de la campagne électorale montre qu'au Burkina Faso aussi, une classe politique discréditée est incapable de formuler des offres alternatives et est au contraire prise dans des querelles de personnel entre les camps de l'actuel et de l'ancien président.⁴⁰ Les questions fondamentales sur la restauration d'un système d'État qui fonctionne, telles que posées par la société civile, le monde universitaire et également dans nos documents, ne sont manifestement pas au centre du débat électoral.

³⁶ Ce texte a été rédigé et finalisé juste avant la tenue des élections au Burkina Faso le 22 novembre 2020.

³⁷ Coordinatrice Grit Lenz, *La société civile voit de nouveaux départs*, dans : Développement et coopération 09-10/2020, p. 50. Le Comité VAD coopère avec *Fokus Sahel*.

³⁸ Les communautés urbaines sont divisées en secteurs, les communautés rurales en villages.

³⁹ Union Africaine: Communiqué de Presse- Audit Fichier Electoral Burkina Faso, octobre 21, 2020.

⁴⁰ Voir en détail : Africa Confidential, Burkina Faso - Les partis font campagne alors que les djihadistes progressent. Vol 61. No. 18, 2 septembre 2020.

Dans les circonstances actuelles, les élections au mois de novembre 2020 au Burkina Faso (comme au mois de décembre 2020 au Niger) ne sont guère des bases efficaces pour la réorientation politique du pays concerné. A moyen et long terme, ils pourraient même avoir des effets néfastes – comme les élections maliennes en 2018. L'alternative pour le Burkina Faso n'aurait pas été d'exiger l'annulation des élections, de sorte que le président et le parlement seraient restés en fonction au-delà de la fin de leurs mandats. A cet égard, il s'agissait de permettre aux premières élections démocratiques depuis la transition en 2014/2015 de se dérouler formellement comme prévu. Cependant, les partenaires internationaux du pays devraient être très réticents à accueillir la simple tenue des élections comme un signe de succès pour la démocratie dans les pays du Sahel. La réconciliation sociale et la reconstruction dans les pays du Sahel devront se faire principalement par le biais d'autres formes politiques.

Sources

- Asche, H. 2018. Europäische Handels- und Agrarpolitik gegenüber Afrika. Mit einem kritischen Blick auf den Beitrag der Wirtschaftswissenschaften. *Zeitschrift für Wirtschaftspolitik*. (Politique commerciale et agricole européenne à l'égard de l'Afrique. Avec un regard critique sur la contribution de l'économie)
- Barry, Sidi, Yacouba Cissao, Siaka Gnessi, Sten Hagberg, Amado Kabore, Kibora; Ludovic O., Koné; Bintou & Mariatou Zongo. 2019. Sécurité par le Bas. Perceptions et Perspectives Citoyennes des Défis de Sécurité au Burkina Faso. Uppsala: Uppsala Universitet.
- Bayart, J.-F. 1989. L'Etat en Afrique. La politique du ventre, Paris, Fayard.
- Behrends, A., Park, S.-J. & Rottenburg, R. (eds.) 2014. Travelling Models in African Conflict Management : Translating Technologies of Social Ordering, Leyde : Brill.
- Bierschenk, T. 2014. From the anthropology of development to the anthropology of global social engineering. *Zeitschrift für Ethnologie*, 139, 73-98.
- Croissant, Aurel, David Kuehn et Tanja Eschenauer (2018). " Mass Protests and the Military." . *Journal of Democracy*, volume 29, numéro 3, juillet 2018, p. 141-155.
- Dersso, Solomon Ayele (2017) : Defending Constitutional Rule as a Peacemaking Enterprise. The Case of the AU's Ban of Unconstitutional Changes of Government. Dans *International Peacekeeping* 24 (4), pp. 639-660.
- Hugon, P. 2016. Géopolitique de l'Afrique, Paris, Armand Colin.
- International Crisis Group (2020). Le Sahel central : scène de nouvelles guerres climatiques ? Briefing Afrique du Crisis Group N°154, 24 avril 2020.
- International Crisis Group. 2017. "Les racines sociales de la violence djihadiste dans le nord du Burkina Faso". Rapport sur l'Afrique 254.
- Jabkhiro, Juliette. 2020. Burkina Faso approves state backing for vigilantes fighting jihadists. <https://www.reuters.com/article/us-burkina-security-idUSKBN1ZL1UT>.
- Kabore, Amado & Melina C. Kalfelis. À paraître en 2021. Le paradoxe de la violence et de la sécurité. Les civils dans la lutte contre le terrorisme et l'insécurité au Burkina Faso (Koglweogo et VDP). Dans Bowendsom C. V. Rouamba/Ouedraogo (Hg.), Crise sécuritaire dans les pays du G5 Sahel : comprendre pour agir Paris: L'Harmattan.
- Kabore, Amado, Ludovic Kibora & Patrice Kouraogo. 2018. "Les groupes d'auto-défense «Kogl-Weogo» au Burkina Faso: Entre légitimité et contestation, quel avenir?" *Recherches Africaines* 20: 303-316.
- Kalfelis, Melina C. , à paraître en 2021a. "Conceptualizing Vigilantism as a Process. On Polarization and Controversy about the Koglweogos in Burkina Faso". Documents de travail de la MIASA.

- Kalfelis, Melina C., A paraître en 2021b : "With or Without the State - Security Practice at the Margins of Peacebuilding SFA and Vigilantism", *Journal of Intervention and State Building*, *numéro spécial* zu Security Force Assistance
- Lebovich, A. 2020. Disorder from Chaos - Why Europeans Fail to Promote Stability in the Sahel. Policy Brief. Bruxelles : Conseil européen des relations extérieures.
- Mamdani, M. 1996. Citizen and Subject.
- Medinilla, Alfonso, et al. (2019). Think local. Governance, humanitarian aid, development and peace-building in Somalia ECDPM. Maastricht. Discussion Paper n° 246.
- Michailof, S. 2015. Africanistan : development or jihad, Osford, Oxford University Press.
- Nathan, Laurie (2017) : A survey of mediation in African coups. Edité par le Social Science Research Council. New York (African Peacebuilding Network Papers, 15).
- Ouédraogo, Serge Noel (2019). Regards Croisés sur le Terrorisme et les Stratégies de Préservation du Vivre-Ensemble au Burkina Faso. Dialogue & Paix. U. J. Ki-Zerbo, Fondation Félix Houphouët-Boigny. 8: 98-122.
- Pérouse de Montclos, M.-A. 2020. Une guerre perdue, la France au Sahel, Paris, Editions Jean-Claude Lattès.
- Souaré, Issaka K. (2014) : The African Union as a norm entrepreneur on military coups d'état in Africa (1952–2012). An empirical assessment. Dans *Journal of Modern African Studies*, 52 (1), pp. 69-94.
- Tapscott, Rebecca. 2019. " Conceptualizing Militias in Africa. ." *Oxford Research Encyclopedia of Politics*.
- Verschave, F.-X. 2000. Noir silence. Qui arrêtera la Françafrique?, Paris, Editions des arènes.